

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

***L'impact des politiques
européennes d'externalisation des
frontières sur les migrantes
subsahariennes au Maroc : le cas
de Ceuta et Melilla.
Analyse par l'approche critique du
genre.***

Lien entre sécurisation et violences de genre

Auteur : Fraipont Mathilde
Promotrice : Elena Aoun
Lectrice : Alena Sander
Année académique 2020-2021
Master en sciences politiques, orientation relations internationales, à
finalité spécialisée: diplomatie et résolution des conflits

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

*Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »*

Fraipont Mathilde

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier ma promotrice, Madame Aoun, pour son suivi, ses conseils et ses commentaires toujours éclairants et bienveillants dans le cadre de la réalisation de ce mémoire. Sans son accompagnement, ce mémoire n'aurait pu aboutir.

Ensuite, je remercie mes camarades de cours, elles.eux aussi étudiant.e.s en relations internationales, avec qui j'ai pu longtemps échanger sur mon sujet et les difficultés que j'ai pu rencontrer. Je remercie aussi ma correctrice qui a pris le temps de corriger l'ensemble de ce mémoire.

En outre, et bien qu'ils ne liront probablement pas ce mémoire, je tiens à remercier les ONG et associations qui font un travail de terrain quotidien et qui en plus prennent le temps de partager des rapports extrêmement complets sur la situation.

Considérations préalables

Avant de commencer la lecture, il convient de prévenir que ce mémoire expose et décrypte des violences sexuelles subies par des femmes migrantes subsahariennes ainsi que de violences envers les migrant.e.s de manière générale. Des témoignages recueillis par des ONG et associations se trouvent en annexe mais des références y sont faites dans le texte.

La rédaction de ce mémoire, bien qu'extrêmement intéressante, fut aussi lourde humainement à la lecture des témoignages et des chiffres. Bien consciente d'avoir moi-même choisis le sujet, j'ai tenté de ne pas faire transparaître dans le développement mes ressentis et ai tenté de rester le plus dans la perspective que j'ai adopté.

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
<i>Question de recherche</i>	4
<i>Hypothèse</i>	4
<i>Cadre méthodologique</i>	5
<i>Chapitre 1 : Théorie</i>	6
1. Migrations et genre	6
<u>1.1. Perspective féministe et étude de genre</u>	6
1.1.1. <i>La perspective féministe</i>	6
1.1.2. <i>Le concept du genre</i>	7
1.1.3. <i>Le concept du genre en migration</i>	9
1.1.4. <i>Inégalités et discriminations</i>	10
1.1.4.1 <i>Définitions</i>	10
1.1.4.2. <i>Genre et ethnicité</i>	11
1.1.5. <i>Le cumul des discriminations et intersectionnalité</i>	12
1.1.6. <i>Gender mainstreaming, un outil</i>	14
1.1.7. <i>Le concept d'agentivité</i>	15
<u>1.2. La représentation des femmes au sein des populations migrantes</u>	15
1.2.1. <i>L'invisibilisation</i>	15
1.2.2. <i>Une invisibilisation partielle</i>	16
1.2.3. <i>Pas si absentes que ça ?</i>	17
<u>1.3. Synthèses des outils mobilisés</u>	18
<i>Chapitre 2 : La politique de l'Union européenne en matière de migration</i>	20
1. Un bref historique	20
<u>1.1. Des origines jusqu'en 2015</u>	20
<u>1.2. 2015 et après</u>	20

<u>1.3. Quand aux relations avec le Maroc</u>	22
2. Mise en place de la politique de l'Union européenne	23
<u>2.1. Externalisation des frontières</u>	24
2.1.1. <i>Les accords de réadmission</i>	25
2.1.2. <i>Frontex</i>	27
2.1.3. <i>Création des hotspots</i>	28
3. La route de la Méditerranée occidentale / Afrique de l'Ouest	29
<u>3.1. La Maroc : Route et destination</u>	29
<u>3.2. Crise sanitaire</u>	30
 <i>Chapitre 3 : Analyse des cas d'étude</i>	31
1. Ceuta et Melilla, seules frontières physiques vers l'Europe	31
<u>1.1. Statut juridique et historique</u>	31
<u>1.2. Evolutions récentes</u>	32
<u>1.3. Violences de genre et violences racistes</u>	33
<u>1.4. Les différents niveaux de violences</u>	34
1.4.1. <i>Force de l'ordre et enfermement</i>	35
1.4.2. <i>Campements</i>	36
2. Situation autour des deux enclaves	36
<u>2.1. Ceuta, la forêt de Bel Younes</u>	36
<u>2.2. Melilla, Nador et la forêt de Gourougou</u>	37
2.2.1. <i>Nador</i>	37
2.2.2. <i>La forêt de Gourougou</i>	38
3. Entre solidarité et rivalité	39
4. Les choix pour traverser : Entre économie et genre	40
5. Temps de trajet, temps sur place	41
<u>5.1. Temps de trajet</u>	41
<u>5.2. Temps dans les campements en forêt</u>	42

Chapitre 4 : Militarisation des frontières au regard de la perceptive de genre	44
1. Mise en place	44
2. Création d'une masculinité et d'une féminité aux frontières	45
<u>2.1. Masculinité de danger</u>	45
<u>2.2. Organisation des camps et compétences « masculines »</u>	46
<u>2.3. Cristallisation d'une féminité et d'une masculinité</u>	47
3. Provenance des violences ?	47
<u>3.1. Les forces de l'ordre</u>	47
<u>3.2. Les migrants</u>	49
<u>3.3. Les passeurs et réseaux de traite</u>	49
<u>3.4. Les politiques</u>	50
3.4.1. <i>La loi</i>	50
3.4.2. <i>Utilisation de la traite</i>	51
4. Impact sur les femmes migrantes subsahariennes	52
<u>4.1. Violences sexuelles et tabou</u>	52
<u>4.2. Les campements</u>	53
<u>4.3. Refus d'embarquer</u>	54
<u>4.4. Commodités</u>	54
<u>4.5. Contrôle sexualisé des femmes</u>	55
<u>4.6. Définition et oppressions distinctes</u>	56
5. Moyens de résistances et résilience	57
<u>5.1. Travail et force sexuelle</u>	58
5.1.1. <i>Réappropriation de son corps</i>	58
5.1.2. <i>Echange económico-sexuel</i>	58
<u>5.2. « Faire Boza » et méritocratie</u>	59
<u>5.3. Tomber enceinte</u>	60
<u>5.4. Contrôle des menstruations</u>	60
<u>5.5. Se voiler</u>	61

<u>5.6. Être la</u>	62
6. Contrôle masculin des corps et de la mobilité	62
Conclusion	64
Bibliographie	66
Annexes	75

Introduction

Depuis 2015, la « crise migratoire » fait partie de l'actualité politique européenne mais peut-on réellement parler de crise migratoire ? Ne serait-ce pas plutôt une crise des politiques d'accueil européennes ? Les politiques européennes en matière de migration se sont renforcées au cours du temps et ont de plus en plus externalisé le contrôle de leurs frontières extérieures.

Avec l'accélération des mouvements migratoires vers l'Europe, les Etats membres ont bien eu du mal à se mettre d'accord lorsqu'il a fallu soulager les pays de première ligne comme l'Italie, l'Espagne ou encore la Grèce. Face aux difficultés de gestion commune, c'est en direction de la politique dite des « Hotspot » que l'Union européenne s'est tournée¹. Elle consiste en la mise en place des centres de tri et de confinement aux frontières extérieures de l'Europe. La conséquence directe de cette politique est le renforcement de l'externalisation des contrôles des frontières de l'Union européenne dans des pays tiers². L'externalisation des frontières est le fait pour l'Union européenne de déléguer la gestion de ses frontières extérieures aux pays non-membres à la lisière de l'Union européenne.

De nombreux accords bilatéraux ont été signés afin que les pays tiers retiennent sur leurs territoires les migrant.e.s en échange d'aides économiques et de visas pour les ressortissant.e.s du pays. Par exemple, des accords avec la Libye et la Turquie ont été signés dans ce sens³. Les pays tiers sont alors responsables de la gestion des migrant.e.s en échange d'aides de l'UE. C'est cette approche qui est, à l'heure actuelle, la clé de voûte de la politique de l'UE⁴. Néanmoins les conséquences de cette politique d'externalisation des frontières entraîne le non-respect des droits humains par les pays avec qui l'UE a signé ces accords.

La migration regroupe diverses réalités très différentes et contrairement à la représentation collective, les migrant.e.s ne sont pas que des hommes non accompagnés. Les femmes, longtemps oubliées dans les études migratoires sont pourtant bien présentes parmi les migrant.e.s. En 2020, les femmes représentent 48%

¹ COMMISSION EUROPÉENNE, *Nouveau pacte pour l'asile et la migration*, 23 septembre 2020.

² TRAORÉ MOUSSA Khoré, « La gouvernance des flux migratoires de l'Afrique vers l'Union européenne », *L'Europe en Formation*, 2019/1 (n° 388), p. 121-134.

³ Déclaration de Malte par les membres du Conseil Européen concernant les aspects extérieurs des migrations : remédier à la situation le long de la route de la Méditerranée centrale, 3 février 2017.

⁴ COMMISSION EUROPÉENNE, *Nouveau pacte pour l'asile et la migration*, 23 septembre 2020.

des migrant.e.s, soit 135 millions de femmes en mobilité interne ou à l'internationale⁵. De plus, les nouvelles entrées dans l'UE sont tout autant le fait d'hommes que de femmes. Les femmes représentent près de la moitié des immigré.e.s installé.e.s dans l'UE⁶.

Ce n'est pas une nouveauté, les femmes ont toujours fait partie des populations migrantes et leur nombre n'a pas beaucoup évolué depuis soixante ans⁷. Et pourtant, peu de politiques en matière de migration prennent en compte les rapports de sexe à l'heure actuelle. Rendre compte de la présence des femmes au sein de populations migrantes, c'est permettre une compréhension globale du phénomène de migration mais aussi comprendre les conséquences profondes des politiques européennes sur les femmes migrantes ayant comme objectif de rejoindre l'Union européenne.

Les chiffres de la migration ne doivent pas occulter les différentes difficultés que rencontrent les femmes sur leur parcours. Sur les passages en mer, un rapport de l'OIM de 2018, relevait que les décès par noyade concerne en majorité des femmes⁸. Le genre de la personne influence (« impacter » n'existe pas), par exemple, sa place dans l'embarcation, place souvent moins avantageuse pour les femmes.

Les différences aux frontières entre les hommes et les femmes sont également de plusieurs ordres : le temps d'attente aux frontières, les méthodes de passages possibles, les modes de paiements ainsi que les types de violences vécues. Il en va de même pour les moyens de résistance mis en place.

L'objectif de ce mémoire est de comprendre l'impact des politiques européennes d'externalisation des frontières en Afrique subsaharienne sur les femmes migrantes illégales se dirigeant vers l'Europe.

Il est nécessaire de questionner l'impact des politiques européennes non pas uniquement sur « le groupe migrant » mais sur les individualités qui le composent. Tant sur les questions de genre que d'ethnicité. L'imbrication du genre et de l'ethnicité permet de visibiliser les oppressions spécifiques qu'engendrent les politiques de

⁵ ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LA MIGRATION, Le Rapport État de la migration dans le monde 2020.

⁶ MYRIA, *Myriatics #6 : la migration a-t-elle un genre ?*, Décembre 2016.

⁷ SPERANTA Dumitru, Abdeslam Marfouk, « Existe-t-il une féminisation de la migration internationale ? », *Hommes & migrations* 1311, 2015, pp. 31-41.

⁸ ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, Rapport sur l'état des migrations dans le monde, 7 novembre 2019.

l'Union européenne en matière de migration. Une politique publique se disant neutre aura toujours un impact différent sur les femmes que sur les hommes ainsi que sur les personnes non binaires⁹.

Les parcours migratoires n'étant pas exempts du système patriarcal du monde dans lequel nous vivons, des renforcements des mesures aux frontières, tels que la militarisation et le renforcement des barrières, ont des conséquences différentes sur le parcours des femmes et des minorités de genre en général. Ces modifications entraînent un allongement du parcours et laissent de plus grandes zones de non-droit exposant, par exemple, les femmes aux violences sexuelles et à la traite humaine. La vulnérabilité spécifique des femmes n'est pas prise en compte dans l'élaboration des politiques européennes¹⁰. Malgré des pratiques de contrôle qui les touchent indistinctement, les personnes migrantes se trouvent parfois affectées différemment en fonction de leur genre, de leur origine ethnique ou encore de leur orientation sexuelle, autant de catégories fondant les rapports de pouvoir et de domination qui sont sous-jacents aux politiques de contrôle de la mobilité.

Avoir une lecture genrée comme angle de recherche permet de mettre en lumière des conséquences particulières qu'entraînent des politiques qu'une perspective classique n'expose pas. La perspective de genre permet de montrer les inégalités de pouvoir, d'accès aux ressources et de statut¹¹. Des exemples de la création des camps ou encore de la militarisation seront détaillés afin de démontrer l'importance d'avoir une grille de lecture genrée sur les politiques européennes aux frontières. Mais aussi montrer le lien d'interdépendance entre genre et militarisation.

En outre, l'imbrication des rapports sociaux de sexe et d'ethnicité est notamment éclairante pour l'étude des comportements des migrant.e.s mais aussi des autorités aux frontières. Le contexte de blocage aux frontières met en évidence les rôles et la reconfiguration de ces rôles genrés.

⁹ FOOTE Victoria, « Women as a Particular Social Group: A Reconsideration », *Refuge*, 1994, vol. XIV, n°7, pp. 8-12.

¹⁰ CRAWLEY Heaven, « Gender, persecution and the concept of politics in the asylum determination process », *Forced Migration Review*, 2000, n°9, pp. 17-20.

¹¹ BATTISTELLA Dario, CORNUT Jérémie, BARANETS Élie, « Chapitre 10. Les études féministes », dans : *Théories des relations internationales*. sous la direction de Battistella Dario, Cornut Jérémie, Baranets Élie. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019, pp. 347-377.

Les frontières de Ceuta et Melilla, frontières maroco-espagnoles, seules frontières terrestres entre l'Europe et l'Afrique, sont le théâtre, ces dernières années, de nombreux récits de violence, d'affrontements avec les forces armées et seront les cas d'étude de ce mémoire. Ces deux villes, enclaves espagnoles sur le territoire marocain, sont la porte d'entrée privilégiée par les migrant.e.s subsaharien.ne.s qui ont comme projet de rejoindre l'Union européenne. Ces villes sont un enjeu stratégique important pour l'Espagne depuis 2015 et la modification de la politique de l'UE. En 2018, ce sont près de 3125 migrant.e.s qui sont arrivé.e.s en Espagne par Ceuta et Melilla. Dernièrement, ce sont plus de 5000 migrant.e.s qui ont tenté la traversée pour rejoindre les côtes espagnoles¹². Celles et ceux qui sont dans l'attente de pouvoir traverser se retrouvent dans des campements à Nador, Bel Younes et Gourougou. Dans ces lieux d'attente, le fonctionnement répond aux pressions des forces de l'ordre, à la militarisation et expose les migrant.e.s à des dangers spécifiques construits par les oppressions systémiques de genre.

Question de recherche

Ce mémoire a pour objectif de *comprendre l'impact des politiques européennes d'externalisation des frontières de l'Union européenne sur les femmes migrantes, en comparaison avec les hommes, au regard de la perspective de genre sur la route entre le Maroc et l'Espagne vers l'Union européenne*. Par ailleurs, l'intention est de *comprendre les difficultés spécifiques rencontrées par les femmes et les violences racistes, sexistes et sexuelles que ces politiques engendrent tout en étudiant la production des/de ? positions de genre spécifique* dans le contexte du blocage aux frontières.

Hypothèse

De part les imbrications des rapports de genre, les femmes font face à d'autres persécutions que les hommes et à des violences de genre et sexuelles sur le parcours migratoire, aggravées par l'externalisation des frontières de l'Union européenne. La construction des féminités et des masculinités à la frontière résulte de multiples faits

¹² POMMIERS, Eléa, 2021. A Ceuta, des décennies de crise migratoire entre l'Espagne et le Maroc. Le Monde. 19 mai 2021. [consulté le 23 juin 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2021/05/19/comprendre-la-crise-migratoire-sans-precedent-a-ceuta_6080732_3210.html

contraignant les corps des migrant.e.s en quête de mobilité¹³. Ces constructions viennent exacerber les rapports de domination sexuelle générant une sexualisation contrôlée des femmes par les hommes virilisés et bloqués dans l'attente de pouvoir traverser la frontière¹⁴.

Le contexte de la frontière maroco-espagnole et les campements formés dans les villages avoisinants sont une concrétisation des politiques d'externalisation de l'Union européenne.

Cadre méthodologique

Partant des rapports de différentes organisations présentes à la frontière maroco-espagnole et des organisations internationales ainsi que des témoignages partagés dans ces rapports et des enquêtes de terrain de chercheur.euses, le présent mémoire a pour objet de lire les effets de l'externalisation des frontières de l'Union européenne sur la situation des migrant.e.s subsaharien.ne.s à la frontière maroco-espagnole de Ceuta et Melilla.

Par les chiffres, les témoignages des concerné.es mais aussi des médecins, des défenseur.euses des droits humains et au regard de la politique de l'Union européenne dans son évolution récente en matière de gestion des flux migratoires, la perspective de genre sera appliquée afin de mettre en lumière les différents effets de cette politiques sur les femmes migrantes et les moyens qu'elles mettent en place pour y faire face.

¹³ OUALI Nouria, « Les rapports sociaux de genre, de classe, de race et de sexualité en sociologie des migrations », in : COSSÉE Claire (dir) *le genre au cœur des migrations*. Ed : Editions PETRA, 2012, pp. 91-99.

¹⁴ DAHINDEN Janine, ROSENDE Magdalena, BENELLI Natalie et alii, « Migrations : genre et frontières – frontières de genre », *Nouvelles Questions Féministes*, 2007, vol. XXVI, n°1, pp. 4-14.

Chapitre 1 : Théorie

Dans le cadre de ce mémoire, plusieurs courants et théories seront mobilisés afin de comprendre la relation entre militarisation, externalisation des frontières et répercussions sur les migrantes. Dans un premier temps, il sera question de revenir sur les théories féministes et l'apport des études de genre.

Les violences de genre, les oppressions systémiques et l'intersectionnalité sont intrinsèquement liées et participent à l'analyse des politiques de l'Union européenne et de leurs conséquences genrées. En outre, dans le cadre du développement ci-dessous, le concept d'agentivité, de division sexuelle du travail et de rapports sociaux de sexe seront mobilisés tout comme la féminisation et la masculinisation des terrains analysés.

Concernant les politiques européennes directement, les politiques de l'externalisation des frontières seront exposées dans leur concept et leur mise en œuvre avec le cas d'étude de Ceuta et Melilla.

1. Migrations et Genre

1.1. Perspective féministe et étude de genre

1.1.1. *La perspective féministe*

La perspective féministe, dans les sciences sociales, s'emploie à critiquer des modèles ou des conceptions communément partagées et soi-disant neutres. Les études en relations internationales ont mis plus de temps que les autres disciplines des sciences sociales à intégrer cette perspective¹⁵. Avec l'étude des mouvements féministes, la perspective féministe de première vague, courant des années 1980 – 1990, va relire les relations internationales sous l'angle du genre. L'approche féministe des relations internationales critique particulièrement l'approche réaliste et la description du monde contemporain qui est faite par les chercheurs.

Ce qu'apporte l'approche féministe est, dans la première vague (tu n'expliques pas les =/= vagues ? sauf si tu le fais après ?), une étude du genre et la critique du patriarcat

¹⁵ D'AOUST, A.-M., « Les approches féministes en Relations internationales », dans A. MacLeod et D. O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales*, op. cit., pp. 281-304.

dans la discipline. Alors que la seconde étudie l'impact sur la politique mondiale des intersections entre le genre / patriarcat et d'autres oppressions comme le racisme ou le classisme¹⁶. Les premiers sujets étudiés par le courant féministe et alimentés par les recherches sur le genre sont la guerre et la militarisation des Etats¹⁷.

La perspective remet donc en question la vision globale de la conception du monde en sein des relations internationales. C'est intégrer une partie de l'humanité qui n'est pas comprise dans les recherches classiques¹⁸. Néanmoins, la perspective féministe est divisée en son sein entre différents courants. Il n'est plus uniquement question des femmes mais de leur position sociale qui sont influencées par d'autres facteurs comme la religion, la couleur de peau ou encore l'orientation sexuelle. Dans ce mémoire, c'est la perspective féministe intersectionnelle qui sera utilisée et développée ci-dessous avec les questions du genre.

1.1.2. *Le concept du genre*

Le genre est une construction sociale, au contraire du sexe qui est une référence biologique. Par conséquent, c'est le genre qui sera utilisé comme grille de lecture des migrations internationales tout au long de ce mémoire. En effet, le genre suppose une construction interdépendante et un positionnement social bien spécifique.¹⁹

Le genre, dans son opposition au sexe, reste une question débattue encore à l'heure actuelle. Néanmoins, citée par Christine Guionnet et Erik Neveu, Delphy, s'inscrivant dans la pensée de Foucault, défend que « c'est l'oppression masculine qui crée le genre, lequel crée à son tour le sexe »²⁰. Initialement appréhendée comme le « sexe social », cette notion fut écartée par la supposition qu'il y a quelque chose de biologique dans le mot « sexe ». Ce terme ignore donc l'aspect rapport de pouvoir ou de force entre hommes et femmes qui résulte de stéréotypes intériorisés. Ceux-ci venant additionner la domination physique à une domination symbolique. De plus, la

¹⁶ BATTISTELLA Dario, Cornut Jérémie, Baranets Élie, « Chapitre 10. Les études féministes », dans : *Théories des relations internationales*, sous la direction de Battistella Dario, Cornut Jérémie, Baranets Élie. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019, pp. 347-377.

¹⁷ DELORI Mathias, « Relations internationales », dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, p. 444-456.

¹⁸ BATTISTELLA Dario, Cornut Jérémie, Baranets Élie, *op cit*, pp. 347-377.

¹⁹ Christine Guionnet et Erik Neveu, *Féminins / masculins, sociologie du genre*, Armand Colin, Malakoff, 2021, pp. 26-27.

²⁰ *Ibidem*

notion de « rôle de genre » renvoie à ces rapports de pouvoir et conditions héritées, assignant à des compétences spécifiques et décisions²¹.

Mais pourquoi utiliser le concept du genre dans l'étude des migrations ? Le genre, c'est l'étude des rapports sociaux de sexe, du processus et des mécanismes sociaux liés entre eux mais également la dimension genrée de phénomènes politiques considérés comme « neutres »²². Mais cela permet aussi de mettre l'accent sur la dimension genrée des phénomènes politiques considérés comme « neutres ».

Cette approche permet d'analyser un phénomène social, une interaction au sein de la société en se détachant de la représentation commune. Cette focale sur le genre met en lumière d'autres éléments liés aux rapports sociaux de sexe et, dans le cas présent, sur les conséquences sociales et genrées des politiques européennes²³. Le concept de genre fournit une définition des rapports sociaux et met en avant les différents effets sociaux que cela produit. Le genre définit, comme d'autres catégories sociales, des positions spécifiques au sein des relations sociales.

L'approche par le genre permet différentes possibilités d'analyse. Premièrement, cette approche permet l'étude de la masculinité et non pas uniquement de la conditions des femmes. Deuxièmement, elle rend visible la construction sociale des attributs et des rôles et leurs implications dans la division du travail. Troisièmement, au sein même des études en relations internationales, elle ouvre l'étude du lien entre masculinité, guerre et diplomatie. Dernièrement, l'approche par le genre permet de renouveler l'analyse des politiques publiques²⁴. Les carcans établis jusqu'alors ainsi que l'analyse des transformations des rapports sociaux par la voie des politiques publiques sont remis en question la voie des politiques publiques²⁵.

L'utilisation du genre dans ce mémoire, selon l'essai de typologie de Jenson et Lipinard, est celle du genre comme variable dans l'analyse des politiques publiques que sont les politiques européennes en matière de migration et d'une certaine manière, le genre

²¹ Christine Guionnet et Erik Neveu, *op cit*, pp. 33-34.

²² OMER-HOUSEAUX Frédérique, « Le genre, une notion féconde pour les sciences sociales », *Idées économiques et sociales*, 2008/3 (N° 153), pp. 4-5.

²³ OLLIVIER Michèle, et TREMBLAY Manon, 2000 *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Paris/ Montréal, L'Harmattan, pp. 26-28.

²⁴ JENSON Jane, LÉPINARD Éléonore, « Penser le genre en science politique. Vers une typologie des usages du concept », *Revue française de science politique*, 2009/2 (Vol. 59), p. 183-201.

²⁵ CHARRON Helene et AUCLAIR Isabelle, *Démarches méthodologiques et perspectives féministe, Recherches féministes*, 29(1),2016, pp. 1-8.

comme dimension sexuée de l'objet de recherche²⁶. En effet, il est question de comprendre quelles sont les différences sociales entraînées par les politiques européennes en matière de migration mais aussi ce qui est mis en place par les femmes pour y répondre pendant le parcours migratoire.

1.1.3. *Le concept du genre en migration*

L'étude du genre au sein des migrations émerge aux alentours des années 1980 avec des articles de Mirjana Morokvasic, notamment, qui défendra l'idée que le genre n'est pas qu'une des composantes clés dans l'analyse des flux migratoires mais bien un principe central de l'organisation des flux migratoires²⁷.

En 1984, Mirjana Morokvasic complètera son article sur les femmes en migration dans la revue *The International migration review* en stipulant que : *“Rather than ‘‘discovering’’ that female migration is an understudied phenomenon, it is more important to stress that the already existing literature has had little impact on policy making, on mass media representation of migrant women, but also on the main body of migration literature, where male bias has continued to persist ... in spite of growing evidence of women’s overwhelming participation in migratory movements”*²⁸.

La visibilisation du genre et des femmes au sein des populations migrantes tient dans l'expansion des recherches dans ce domaine et non dans une augmentation des chiffres²⁹. Il n'en reste pas moins que ce volet des recherches sur les flux migratoires est resté longtemps ignoré. Cela a eu, entre autres raisons, pour conséquence de n'avoir aucune influence sur les politiques pour s'adapter aux différentes réalités. L'auteure de *« Les femmes en migration »* souligne d'ailleurs une sorte de désintérêt de cette thématique liant migration et femme, deux sujets « peu dignes »³⁰. Tout comme pour d'autres sujets, les femmes sont restées dans l'ombre pendant longtemps.

²⁶ JENSON Jane et LÉPINARD Éléonore, « Penser le genre en science politique. Vers une typologie des usages du concept », *Revue française de science politique*, 2009/2 (Vol. 59), pp. 183-201.

²⁷ MOROKVASIC, M. “Women in migration.” *The International migration review* vol. 18 (1984): 882-907.

²⁸ HELMA Lutz, Gender in the Migratory Process, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36:10, 2010, pp. 1647-1663.

²⁹ MOROKVASIC Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, n°16, 2008.

³⁰ SAYAD Abdelmalek, Tendances et Courants des Publications en Sciences Sociales sur l'Immigration en France Depuis 1960, *Current Sociology*, 1984.

Les deux champs d'étude, sont restés de longues années sans se rencontrer dans le champ des sciences sociales en mettant dès lors en avant la figure de l'homme migrant seul³¹. Cette « ouverture » des recherches sur le sujet est corrélée aux mouvements féministes appelant à la libération des femmes qui voient le jour dans le début des années septante partout dans le monde³². A noter cependant que ces premiers mouvements auront du mal à reconnaître les différentes formes de discriminations et d'oppressions que subissent les femmes migrantes et racisées³³.

Dernièrement, les études sur les politiques migratoires viennent intégrer le concept de genre avec les questions de la structure familiale ou des rapports conjugaux. La notion de genre vient, dans le contexte migratoire, évoluer au cours du voyage, selon le contexte sociétal dans les pays de transit et d'accueil et en fonction du statut octroyé ou refusé. Elle devient alors liée à la répression qui entoure les migrant.e.s³⁴.

La visibilisation du genre au sein des migrations est nécessaire à plusieurs égards. En effet, dans la standardisation des procédures de demandes d'asile en Europe, il existe par exemple une liste de pays dits « sûrs ». Dès lors, si une demande vient d'un de ces pays, elle est automatiquement refusée. Une telle procédure exclut donc les violences privées dont sont victimes les femmes, par exemple. En outre, dans les camps d'accueil, il est très rare que les structures aient été pensées par rapports aux pratiques culturelles ou aux besoins différenciés entre hommes et femmes³⁵. Ce sont de nombreux éléments qui démontrent que le genre doit être pris en compte dans les politiques migratoires.

1.1.4. Inégalités et discriminations

1.1.4.1. Définitions

³¹ MOROKVASIC Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, n°16, 2008.

³² MOROKVASIC Mirjana, préface in : COSSÉE Claire (dir) le genre au cœur des migrations. Ed : Editions PETRA, 2012, pp 13-18.

³³ OUALI Nouria, « Les rapports sociaux de genre, de classe, de race et de sexualité en sociologie des migrations », in : Cossée Claire (dir) le genre au cœur des migrations. Ed : Editions PETRA, 2012, pp. 91-99.

³⁴ SCHMOLL Camille, « les damnées de la mer, femmes et frontières en Méditerranée », La découverte, Paris, 2020, pp. 201-202.

³⁵ FREEDMAN Jane, « Introduire le genre dans le débat sur l'asile politique », *Les cahiers du CEDREF*, 12, 2004, pp. 61-80.

Il existe une différence entre les notions d'inégalité et de discrimination mais dans le langage commun ces deux notions se confondent souvent³⁶. La notion d'inégalité renvoie à une situation de fait, à un facteur inhérent à la personne et à des facteurs exogènes à la personne elle-même comme la structure sociale. Les inégalités sont préexistantes aux actes. Dans la définition d'inégalité, il y a une différence qui est faite entre les inégalités juridiques, c'est-à-dire reconnues par un texte de loi et les inégalités sociales qui sont donc dues au statut de la personne, par exemple, au statut de femme ou encore d'étranger.

En revanche, les discriminations, elles, sont le fait d'agents comme les législateur.trice.s ou employeur.euse.s. Ce sont des actes volontaires qui désignent donc toutes différences de traitements et / ou de comportements qui sont illégitimes. Une discrimination produit une inégalité mais une inégalité n'est pas forcément le résultat d'une discrimination. Une discrimination peut venir doubler une inégalité déjà présente. Il y a deux lectures possibles d'une discrimination : au sens extensif et restrictif. Dans la première lecture, une discrimination est une atteinte à l'égalité. Dans le sens restrictif, les victimes d'une discrimination sont forcément des personnes qui appartiennent à un groupe défini au sein de la société³⁷.

La frontière entre discrimination et inégalité reste néanmoins floue. Les discriminations et les inégalités sont des effets du système dans lequel nous vivons³⁸. Bien que la définition ne puisse, dès lors, pas viser directement des agents responsables, c'est la culture qui est en cause. Le sexisme, le racisme, le validisme, le cadre hétéronormatif sont des discriminations résultant du cadre de la société et de la culture dominante.

1.1.4.2. Genre et ethnicité

Il s'agit de pouvoir analyser l'articulation des positions sociales, des systèmes d'oppressions, des rapports sociaux ainsi que leurs conséquences sur les personnes concernées. Les approches critiques permettent de comprendre les discriminations de genre et ethniques en s'appuyant sur les critiques formulées par ces approches. Une

³⁶ SIMON Patrick, « Introduction au dossier : « la construction des discriminations » », *Sociétés contemporaines*, 2004/1 (n° 53), p. 5-10.

³⁷ LOCHAK Danièle, « La notion de discrimination », *Confluences Méditerranée*, 2004/1, N° 48, p. 13-23.

³⁸ GARDEY Delphine et LAUFER Jacqueline, « Égalité, parité, discrimination : l'histoire continue », *Travail, genre et sociétés*, 2002/1, N° 7, p. 39-40.

attention doit tout de même être portée à l'extrême difficulté théorique de pouvoir appréhender l'ensemble des discriminations de genre et ethniques. Non seulement d'un point de vue théorique mais aussi en ce qui concerne les moyens pour lutter contre les discriminations.

Certains outils sont mis en avant pour palier à ces difficultés dans le cadre de l'étude des migrations : *la notion de double discrimination et de discriminations multiples*. Ces deux notions permettent, dans la cadre des études migratoires, d'arriver au moins en partie à appréhender la réalité des femmes migrantes dans leur parcours et le monde du travail³⁹. Un biais persiste néanmoins. Les discriminations sociales s'imbriquent alors que la notion de double discrimination suppose qu'elles se superposent. Cette notion empêche donc de penser ce mode particulier d'articulation qu'est l'intersectionnalité. Cet outil de l'intersectionnalité, qui sera développé ci-dessous, permet de visibiliser en partie l'articulation des discriminations⁴⁰.

1.1.5. *Le cumul des discriminations et l'intersectionnalité*

Abdelmalek Sayad écrivait que le phénomène migratoire est le résultat d'une multitude de rapports de domination. La migration « *ne fait que consacrer la domination qui l'a produite et qui l'entretient* »⁴¹.

Kimberlé Crenshaw construit le concept d'intersectionnalité⁴². Ce dernier « *souligne la nécessité de prendre en compte plusieurs ancrages identitaires quand on analyse la construction du monde social* »⁴³. En outre, V. Spike Peterson explique que « *l'analyse intersectionnelle tente de théoriser de manière plus adéquate la manière dont les divisions sociales (d'appartenance ethnique, de classe sociale, de sexe, de sexualité, d'âge, etc.) interagissent et s'influencent mutuellement, sans réduire l'une*

³⁹ LADA Emmanuelle, « le genre des discriminations ethniques et raciales. Monde du travail, intermédiaires de l'emploi et intervenants sociaux » in : Cossée Claire (dir) *le genre au cœur des migrations*. Ed : Editions PETRA, 2012, pp 13-18.

⁴⁰ Lada Emmanuelle, « le genre des discriminations ethniques et raciales. Monde du travail, intermédiaires de l'emploi et intervenants sociaux » in : Cossée Claire (dir) *le genre au cœur des migrations*, *op. cit.*, pp 13-18.

⁴¹ SAYAD Abdelmalek, « Le phénomène migratoire, une relation de domination », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1981, pp. 365-406.

⁴² CARBADO Dave, CRENSHAW, Kimberlé, Mays Vicky et Tomlinson, Barbara, INTERSECTIONALITY: Mapping the Movements of a Theory, *Du Bois Review: Social Science Research on Race*, 10(2), 2013, pp. 303-312.

⁴³ CRENSHAW Kimberlé, « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, 43 (6), juillet 1991, pp. 1241-1299.

aux autres »⁴⁴. Leurs travaux montrent à quel point le système d'oppression est complexe et est difficile à appréhender dans son ensemble.

Parallèlement, Colette Guillaumin travaille sur une analyse comparée entre sexisme et racisme. Elle tente d'analyser les imbrications et implications communes entre les deux oppressions. Le genre et l'ethnicité résultent toutes deux d'une construction sociale qui découle, elle, d'une identité individuelle et d'un système social qui vont justifier une hiérarchie sociale et rendre socialement acceptables les inégalités. Les oppressions se basent sur différents critères, selon l'auteure, mais sont toujours présents pour l'ensemble des catégories sociales dominées⁴⁵.

Dans les années nonante, des chercheuses américaines développent l'approche intersectionnelle. Patricia Collins formalise la matrice de domination dans laquelle elle met la nationalité, l'âge, la sexualité, la religion et considère le positionnement social simultané d'opresseur.e.s et d'opprimé.e.s, de privilégié.e.s et de désavantagé.e.s. Elle formalise aussi les notions d'oppressions entrecroisées et la théorie du point de vue situé⁴⁶.

Leurs travaux vont pousser à dépasser une hiérarchisation des discriminations pour se tourner vers la question de la juxtaposition de celles-ci et le cumul de catégories⁴⁷. Pour Daniel Kergoat, aucun rapport social n'est le premier, les rapports sociaux sont consubstantiels et coextensifs⁴⁸. De plus, les réflexions à la suite de leurs travaux vont transcender les catégories pour se tourner vers le système qui génère ces discriminations⁴⁹.

Les études migratoires vont tarder à étudier l'imbrication d'autres rapports de domination avec le genre⁵⁰. L'invisibilisation des femmes immigrées dans le marché

⁴⁴ PETERSON V. Spike, « Thinking Through Intersectionality and War », *Race, Gender & Class*, 14 (3/4), 2007, p. 10.

⁴⁵ NAUDIER Delphine et SORIANO Éric, « Colette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie », *Cahiers du Genre*, 2010/1 (n° 48), pp. 193-214.

⁴⁶ HILL Collins, « The social construction of black feminism thought », *Signs. Journal of woman in culture and Society*, vol. 14, n°4, 1989.

⁴⁷ CRENSHAW Kimberlé, "On Intersectionality: Essential Writings", 2017, *Books*, p.255.

⁴⁸ KORGAT Daniel, « Dynamiques et consubstantialité des rapports sociaux », in Dorlin, E. (dir), *sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009, pp. 111-126.

⁴⁹ OUALI Nouria, « Les rapports sociaux de genre, de classe, de race et de sexualité en sociologie des migrations », in : Cossée Claire (dir) *le genre au cœur des migrations*. Ed : Editions PETRA, 2012, pp. 91-99.

⁵⁰ CONDON Stéphanie, « Entre invisibilité et sur visibilité. Genre, « race », classe dans les migrations antillaises en métropoles », in : Cossée Claire (dir) *le genre au cœur des migrations*, Ed : Editions PETRA, 2012, pp. 101-104.

de l'emploi et leur présence aux échelons les plus bas ont nécessité l'intérêt de tenir compte du rapport de genre, d'ethnicité et de classe dans l'analyse du statut social des femmes migrantes et immigrées. L'analyse du phénomène migratoire ajoute deux impératifs à cette situation sociale : la temporalité et le contour spécial. L'étude doit prendre en compte la réalité transnationale des migrant.e.s mais aussi les changements constants des rapports sociaux au sein de la sphère privée.

1.1.6. *Gender mainstreaming, un outil*

Selon le groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité du Conseil de l'Europe, le *gender mainstreaming* est : « *la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques* »⁵¹.

Utilisé pour la première fois en 1985 à Nairobi à l'occasion de la III^{ème} conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, le *gender mainstreaming* a pour but d'éviter la mise en place de politiques, dans tous les domaines, qui pourraient accentuer les inégalités hommes/femmes, c'est un concept qui se veut transversal.

Cette approche est aujourd'hui utilisée en Belgique mais fait débat parmi les chercheur.euse.s. En effet, des auteur.e.s comme Camille Schmoll s'interrogent sur la réduction de la question du genre à la sphère de l'égalité hommes/femmes et aux violences des hommes sur les femmes. Selon elle, l'utilisation du *gender mainstreaming* vient dédramatiser le continuum de violences et ignorer les autres rapports de pouvoir et de domination vécus⁵².

La question du *gender mainstreaming* est à lier avec l'utilisation des violences faites aux femmes migrantes pour justifier une répression renforcée des forces de l'ordre aux frontières.

⁵¹ Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité, « *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des «bonnes pratiques* », 2004, Strasbourg.

⁵² SCHMOLL Camille, « les damnées de la mer, femmes et frontières en Méditerranée », La découverte, Paris, 2020, pp. 202-203.

1.1.7. *Le concept d'agentivité*

Le concept d'agentivité vient du mot anglais « Agency ». Tiré des travaux de Judith Butler sur le genre, ce concept désigne la capacité d'agir au-delà des déterminants. Il désigne aussi la capacité des humains à se conformer aux normes mais surtout à résister, à se transformer⁵³.

Ce concept vient mettre en lumière les capacités des femmes, ce qu'elles mettent en place, seules ou collectivement, pour construire leur propre trajectoire notamment dans la cadre du parcours migratoire.

Un point d'attention subsiste chez les chercheur.euse.s sur la question. En effet, les migrantes sont l'objet d'un cliché à deux faces. La première face étant celle de la femme victime et la seconde, celle de la migrante-héroïne. Cette première face du cliché sur les migrantes est l'un des arguments pour décourager la mobilité des femmes mais aussi pour justifier une répression plus importante au motif de protéger les femmes. La seconde embrasse cet imaginaire libéral d'émancipation totale grâce à la protection et grâce aux politiques d'accueil⁵⁴. Cette idée donc qu'elles ont réussi mais, encore une fois, pas par elle-même.

La réalité n'est pas aussi dichotomique, elle se trouve entre deux. Bien qu'il faut pouvoir se détacher de cette idée de migrante-victime, il faut aussi pouvoir reconnaître que l'agency est bien présente dans les parcours migratoires. Elle y amène d'ailleurs des transformations. Cela s'accompagne aussi d'un renforcement des vulnérabilités de genre et ethniques quand les politiques aux frontières se durcissent⁵⁵.

1.2. La représentation des femmes au sein des populations migrantes

1.2.1. *L'invisibilisation*

Pour analyser le parcours migratoire en lien avec la question des violences de genre, il faut prendre en compte l'invisibilisation des femmes. En effet, au travers de l'Histoire, les femmes subissent une invisibilisation générale et ce, dans de nombreuses sphères

⁵³ QUAGLIARIELLO Chiara, « Continuum de violence et agentivité dans la migration féminine du Nigeria vers l'Europe », *Autrepart*, 2018/1, N° 85, pp. 57-74.

⁵⁴ SCHMOLL Camille, « les damnées de la mer, femmes et frontières en Méditerranée », *op.cit.*, pp. 202-203.

⁵⁵ ESCOFFIER Claire, « Savoir transiter au féminin : transmigrations subsahariennes dans l'espace maghrébin », *L'Année du Maghreb*, I, 2006, pp. 139-151.

sociales. Cela passe par l'invisibilisation symbolique et la violence qui en résulte. Au travail ou dans la vie familiale, une invisibilisation économique ou encore par leur présence au sein des mouvements sociaux. Les femmes ne sont pas la seule catégorie sociale à subir cette invisibilisation. Elles sont, en outre, bien plus concernées par ce mécanisme que les hommes.

L'invisibilisation constitue une caractéristique récurrente des engagements militants féminins, les femmes doivent d'autant plus se faire entendre pour être écoutées⁵⁶. Ce mécanisme est éminemment lié aux rouages patriarcaux et à l'intégration des stéréotypes de genre, assignant les femmes à des rôles moins importants et moins visibles.

Au sein des politiques migratoires, c'est avec le regroupement familial que les migrantes vont devenir plus visibles à travers les chiffres et dans leurs rôles très liés à ceux de reproductrice et de mère dans la famille⁵⁷. Les femmes seules n'ayant pas spécialement une destination familiale dans le projet migratoire resteront en revanche invisibles plus longtemps⁵⁸.

L'invisibilisation passe aussi par une désindividualisation des personnes. Les individus ne sont plus qu'assignés à l'identité du groupe. Les apports de Colette Guillaumin sur le sujet montrent qu'intégrer la notion de genre et l'ethnicité soulève de nombreux défis pour ne pas répéter la violence qu'est l'invisibilisation⁵⁹.

1.2.2. Une visibilisation partielle

Les premières initiatives pour visibiliser les migrantes se font par les chiffres et l'apport économique. Jusque dans les années 70, la figure principale des migrations est un homme seul migrant pour des raisons économiques. Le regroupement familial opérera donc un changement dans cette conception.

⁵⁶ GUIONNET Christine et NEVEU Erik, « *Féminins / masculins, sociologie du genre* », Armand Colin, Malakoff, 2021, pp. 272-273.

⁵⁷ BESKI-CHAFIQ Chahla, « Femmes en migration : enjeux et défis d'une approche genrée », dans : Marie Poinot éd., *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte, « Hors collection Sciences Humaines », 2014, pp. 266-274.

⁵⁸ MOROKVASIC Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », Les cahiers du CEDREF, 16, 2008.

⁵⁹ GUILLAUMIN Colette, « Sur la notion de minorité », *L'Homme et la Société*, 1985, n° 77-78, pp. 101-109.

En outre, au cours des années 70, les études féministes vont mettre en lumière le travail domestique, le travail délégitimé en déconstruisant les distinctions entre travail public/privé, productif/reproductif, salarié/non salarié. L'implication du genre et de l'ethnicité avec les mouvements sociaux et au sein des recherches académiques va partiellement contribuer à mettre en avant cette réalité jusque là ignorée.

Dans les années 80 vont sortir les premières études sur les femmes en migration mais le cliché à deux faces sur les migrantes va lui aussi ressortir chez certain.e.s auteur.e.s⁶⁰. Ces premières études vont distinguer les femmes des hommes mais en omettant le rapport dynamique que le genre met en avant, figeant donc, au sein de ces recherches, les individus dans les rôles de genre qui leur sont attribués.

1.2.3. *Pas si absentes que ça ?*

Les chiffres concernant le nombre de femmes migrantes ne vont pas subitement augmenter (bien que dans certains pays, une différence plus importante existe comme au Maroc) mais ils vont quand même, en partie, contribuer à visibiliser la présence des femmes ainsi que les mouvements sociaux qui vont émerger sur la place des femmes au sein de la société. *In fine*, ce n'est pas si étonnant qu'elles aient été invisibilisées au sein des migrations étant donné que c'était aussi le cas dans l'ensemble des domaines de la société.

A noter que la notion du travail dans les années 70 ne regroupait pas un ensemble des tâches et du travail accomplis par les femmes au foyer parce que cela faisait partie de la sphère privée ou était encore non reconnu. Il faudra attendre les travaux critiques sur la notion du travail et sur la division de celui-ci pour y voir apparaître les femmes⁶¹.

Le simple fait d'utiliser le mot « migrant » au masculin neutre, présente les hommes comme la globalité des personnes migrantes, excluant *de facto* les femmes tant dans la description que dans la théorisation⁶². Cette simple utilisation d'un mot conçu

⁶⁰ FRESNOZA-FLOT Asuncion et PERRAUDIN Anna, « Migrations », dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, pp. 322-333.

⁶¹ MOROKVASIC Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, *op.cit.*, pp. 33-56.

⁶² MATHIEU Nicole-Claude, « *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes* », Paris, éditions EHESS, 1985, p. 139.

comme neutre va donc homogénéiser les effets des politiques européennes sans en prendre le caractère pluriel des conséquences de ces politiques⁶³.

Les travaux pionniers sur la visibilité des femmes migrantes vont viser deux objectifs : composer en démontrant la présence des femmes et déconstruire les stéréotypes de la migrante passive ne sachant pas s'en sortir dans le monde et recluse, seule avec ou sans ses enfants. Là encore, deux techniques vont être utilisées pour arriver à ces objectifs : visibiliser au sein des statistiques et démontrer l'apport économique.

Le moment où les femmes apparaissent dans les migrations, en tout cas dans la conception des migrations, se trouve être le même moment où les frontières de l'Europe vont se fermer aux migrations économiques et la question du regroupement familial va prendre une place plus importante. Cet enchaînement de modifications des politiques poussera à penser que la présence des femmes est uniquement corollaire au regroupement familial⁶⁴.

1.3. Synthèse des outils mobilisés

Cette partie théorique permet d'explicitier les outils qui seront mobilisés dans l'étude des cas que sont les frontières de Ceuta et Melilla. *La perspective de genre intersectionnelle* permet de mettre en lumière les conséquences genrées et ethniques des politiques de l'Union européenne en matière de migration ainsi que les techniques de résistance utilisées. *La perspective féministe*, de part les critiques qu'elle émet à l'égard de la prétendue neutralité des politiques publiques, sera mobilisée pour la grille de lecture qu'elle fournit.

Sur le point des modes de résistance, le *concept d'agentivité* sera mobilisé afin de précisément expliciter des moyens de résistance et de résilience utilisés par les femmes migrantes aux frontières de l'Union européenne pour faire face aux conséquences de l'externalisation des frontières de l'Union européenne.

⁶³ TYSLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », *Migrations Société*, N° 173, 2018, pp. 143-158.

⁶⁴ BA Ramata, KONTE Bakary, VAZQUEZ Katia, « Femmes immigrées issues de milieux populaires, femmes oubliées ? », *Spécificités*, 2014/1, n° 6, pp. 168-177.

Enfin, les concepts liés à *la définition de discrimination* seront utilisés dans l'explication des faits d'agent.e.s sur le terrain. Ainsi que sur le cumul de discriminations envers les femmes racisées.

Bien que le *gender mainstreaming* soit un outil méthodologique, il ne sera pas mobilisé en tant que tel dans le développement mais plutôt comme une piste de réflexion sur l'élaboration des politiques publiques et, dans le cas présent, des politiques d'accueil et de gestion des frontières de l'Union européenne.

Chapitre 2. La politique de l'Union européenne en matière de migration

Dans ce chapitre, il est question des politiques de l'Union européenne en matière de migration, la genèse de cette politique et les principes qui les animent ainsi que les conséquences sur les pays voisins tels que le Maroc.

1. Un bref historique

1.1. Des origines jusqu'en 2015

L'Europe connaît depuis toujours des mouvements migratoires internes. Cette circulation se produit dès la fin du XIX^e siècle : d'Italie en France et en Belgique ou encore de Pologne en Allemagne. Avec les débuts de la construction européenne, dans les années 1960, cette immigration s'est intensifiée. En effet, le nord et l'ouest du continent ont attiré des vagues successives venues du sud, comme de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de Grèce, de Turquie et de Yougoslavie.

Les premiers avancements de la politique commune de gestion des frontières extérieures ont été franchis en juin 1985, lorsque cinq des dix États membres de la Communauté économique européenne ont signé l'«accord de Schengen».

Concrètement, la politique européenne en matière de migration vient du principe de libre circulation et a évolué avec le traité d'Amsterdam qui a étendu le droit de libre circulation à des résidents non européens poussant les pays à harmoniser leurs politiques aux frontières et leurs politiques d'accueil⁶⁵.

En 2005, la politique européenne prendra un nouveau tournant avec la création de l'agence Frontex, qui sera développée ainsi que ses missions dans les points suivants.

1.2. 2015 et après

Après la « crise » de 2015, la législation a été modifiée pour répondre aux lacunes de l'Union européenne. Mais les flux migratoires ne sont pas une nouveauté pour cette dernière. En 2011, avec la chute de Ben Ali et les Printemps Arabes, il y a un renforcement des flux vers l'île de Lampedusa, étape la plus proche vers la Sicile,

⁶⁵ RHEIN Eberhard, « Quelle politique de migration pour l'Union européenne ? », *Outre-Terre*, 2006/4, n° 17, pp. 65-74

l'Italie continentale et l'Europe. Ajoutée à cela, la guerre civile en Lybie, presque au même moment, va renforcer ces flux par la crainte d'enfermement des étrangers du à la politique de Kadhafi

En 2015, avec l'intensification du conflit en Syrie, de plus en plus de réfugié.e.s vont tenter de rejoindre l'Union européenne via la Turquie. Face à cette augmentation progressive, l'Union européenne est incapable de trouver une solution coordonnée pour accueillir ces migrant.e.s⁶⁶.

Un des soucis rencontrés dès le début avec la convention de Dublin signée en 2013 repose sur le fait que les migrant.e.s doivent déposer leur demande dans le pays d'entrée. Ce mécanisme va mettre en grande difficulté les autorités grecques, espagnoles et italiennes qui sont en première ligne⁶⁷.

Toujours en 2015, un système de relocalisation entre les pays de l'Union européenne sera voté mais il sera rapidement abandonné – un an plus tard – à cause du refus de l'appliquer de certains pays, comme la Hongrie. La solution finalement adoptée sera celle des accords avec la Turquie qui, en échange d'une aide de 6 milliards d'euros, doit surveiller ses côtes afin d'empêcher les demandeurs d'asile de tenter la traversée vers l'Union européenne⁶⁸.

Après tout cela et dû aussi au fait que la saga migratoire ait fait couler beaucoup d'encre, une série de mesures a été trouvée. Par exemple, la mise en place de centres ? de tri à l'extérieur des frontières avec des accords bilatéraux afin de trier, avant l'arrivée sur le territoire européen, ainsi qu'une coopération renforcée avec les pays d'origine et de transit pour limiter l'afflux de migrant.e.s vers l'Union européenne.

En septembre 2020, le Nouveau Pacte pour l'Asile et la Migration a été présenté. Il présente comme pierres angulaires une gestion renforcée des frontières et une dimension extérieure bien plus importante dans la gestion des arrivées. Une des conditions d'effectivité de ce nouveau plan est la coopération effective de pays non-

⁶⁶ TISSIER-RAFFIN Marion , «Crise européenne de l'asile : l'Europe n'est pas à la hauteur de ses ambitions», *La Revue des droits de l'homme*, 2015.

⁶⁷ CIRÉ, « Le Règlement Dublin: qu'est-ce que c'est et comment ça marche ? 26 janvier 2021. [consulté le 8 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cire.be/publication/le-reglement-dublin-quest-ce-que-cest-et-comment-ca-marche/#:~:text=Le%20but%20du%20R%C3%A8glement%20Dublin,plusieurs%20%C3%89tats%2C%20dont%20la%20Belgique.>

⁶⁸ MORICE Alain et RODIER Claire, « Politiques de migration et d'asile de l'Union européenne en Méditerranée », *Confluences Méditerranée*, 2013, N° 87, pp. 109-120.

membres de l'Union européenne. À cette fin, des moyens financiers supplémentaires sont mis en place ainsi que diverses évaluations allant jusqu'aux sanctions. Il est donc plus que nécessaire pour l'Union européenne de se concentrer sur les « relations globales ». L'Union européenne prend en compte dans ce Pacte des facteurs politiques et géostratégiques.

Les relations bilatérales ne traitent pas uniquement de la gestion des flux migratoires. Avec les pressions économiques pour les pays non-membres, la réintégration des réfugiés renvoyés chez eux est rendue plus compliquée. Un des mots d'ordre de ce Pacte est « le droit de lutter contre l'immigration irrégulière » en provenance des pays frontaliers de l'Union européenne⁶⁹. L'externalisation, développée ci-dessous, est sans aucun doute l'un des axes majeurs de la politique européenne.

Dernièrement et sur le processus législatif, les fiches thématiques sur le sujet expliquent que la procédure législative ordinaire s'applique aussi bien aux politiques d'immigration clandestine qu'aux politiques d'immigration légale. Le parlement en la matière se trouve sur un pied d'égalité avec le Conseil en tant que colégislateur.

1.3. Quant aux relations avec le Maroc

Le partenariat entre l'UE et le Maroc n'a eu de cesse de se renforcer depuis les années 2000. En effet, alors que le Maroc est de coutume caractérisé comme un pays d'immigration, il est progressivement passé au statut de pays de transit aux yeux de l'Union européenne. En décembre 2019, l'Union européenne a renforcé son appui au Maroc à hauteur de 389 millions d'euros afin de soutenir les réformes, le développement inclusif et la gestion des frontières.

En marge de l'annonce de ce renforcement, le commissaire européen chargé de la politique européenne de voisinage et de l'élargissement, Olivér Várhelyi a déclaré : « *Le Maroc joue un rôle crucial en tant que partenaire de l'Union européenne. Ensemble, nous contribuerons à la croissance durable et inclusive du Maroc, nous lutterons contre les réseaux de passeurs qui mettent en danger la vie des personnes vulnérables et nous améliorons la protection des migrants victimes de ces réseaux criminels. Le Maroc peut compter sur l'UE, notre partenariat se poursuivra de*

⁶⁹ CASSARINO Jean-Pierre, « La dimension extérieure dans le nouveau pacte sur la migration et l'asile : l'Union européenne rattrapée par la géopolitique », *Revue internationale et stratégique*, 2021, N° 122, pp. 115-124.

manière continue pendant mon mandat. ». Ces propos sont révélateurs de la façon de voir les migrations, les migrant.e.s et l'utilisation des fonds européens pour le contrôle des frontières par des pays tiers ⁷⁰.

En 2014, les autorités espagnoles ont adopté une stratégie nationale de migration axée sur l'intégration et l'accès aux services publics pour les migrant.e.s régulier.ère.s, ainsi que pour la gestion des flux migratoires dans une perspective de droits humains et les migrant.e.s non régularisé.e.s ayant également accès à certains services de base.

Cette stratégie est soutenue par l'Union européenne et cela représente le deuxième portefeuille de coopération de l'Union européenne en matière de migration avec un total de 346 millions d'euros.

Bien que l'Union européenne donne l'impression d'imposer la coopération aux pays non-membres avec qui elle traite, ceux-ci, bien conscients de la place de l'Union européenne, négocient pour obtenir des contreparties les plus avantageuses possible à cet engagement de gestion des frontières⁷¹.

L'agenda de la gestion des migrations devient alors une ressource pour le Maroc comme pour d'autres pays du sud de la Méditerranée ou d'Afrique subsaharienne dans leurs négociations avec l'Europe en lien avec différents enjeux nationaux, régionaux et mondiaux ⁷².

2. Mise en place de la politique de l'Union européenne

Dans le contexte de la mondialisation des flux migratoires, la Méditerranée est l'un des points centraux de passage, de fracture et de mobilité. Aujourd'hui, des murs s'érigent, comme à Ceuta et Melilla, à l'initiative de l'Union européenne, avec des camps dans les pays de passage comme au Maroc.

⁷⁰ ALLUY Jérôme, « 13. Aux marches de l'Europe : des « pays-camps ». La transformation des pays de transit en pays d'immigration forcée (observations à partir de l'exemple marocain) », dans : Ali Bensaâd éd., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 2009, pp. 323-342.

⁷¹ CIRÉ, « L'externalisation du droit d'asile et de la gestion des frontières par l'Union européenne », 21 décembre 2018. [consulté le 8 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cire.be/publication/lexternalisation-du-droit-dasile-et-de-la-gestion-des-frontieres-par-lunion-europeenne/>

⁷² EL QADIM Nora, « La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités », *Politique européenne*, 2010/2 (n° 31), p. 91-118.

Il existe environ deux cents camps sur le territoire européen, auxquels s'ajoutent ceux installés dans les pays limitrophes. De nombreux enjeux s'invitent autour de la question des migrations comme le développement, les échanges économiques, d'une certaine manière la sécurité et encore bien d'autres⁷³.

Ces enjeux de sécurité et de gestion des frontières, en lien l'un avec l'autre, seront particulièrement analysés au regard des outils développés dans le chapitre 1.

2.1. Externalisation des frontières

Une des concrétisations de la politique de l'Union européenne en matière de migration est l'externalisation des frontières. Les cas de Ceuta et Melilla, qui seront développés ci-dessous, en sont de parfaits exemples.

En effet, l'externalisation des frontières, c'est la mise en place des accords passés à la réunion du Conseil à La Haye en 2004 où l'Union européenne a officialisé ce qu'elle appelle la « dimension externe » de sa politique d'asile et d'immigration. Cette dimension externe consiste à faire prendre en charge à des pays partenaires le contrôle des frontières extérieures⁷⁴. C'est ce dernier élément qui est particulièrement pertinent dans l'analyse genrée des conséquences de la politique européenne.

Le terme « *externalisation des frontières* » n'est pas explicitement utilisé par les autorités européennes. Dans les notes du Conseil à La Haye, il est écrit : « *les politiques qui concernent à la fois l'immigration, la coopération au développement et l'aide humanitaire sont cohérentes et mises au point dans le cadre d'un partenariat et d'un dialogue avec les pays et régions d'origine et de transit* »⁷⁵.

Concrètement, l'externalisation est une sous-traitance de l'Union européenne de la gestion de ses frontières par des pays tiers, pays d'origine ou de transit des migrant.e.s. Cette sous-traitance impose une responsabilité aux pays tiers dans la gestion de la

⁷³ WIHTOL DE WENDEN Catherine, « En contrepoint. L'espace migratoire méditerranéen et ses enjeux », dans : Ali Bensaâd éd., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 2009, pp. 427-437.

⁷⁴ BLANCHARD Emmanuel, « Qu'est-ce que l'externalisation ? », Actes de la journée d'études *Externalisation des politiques d'immigration et d'asile de l'Union européenne*, Gisti, mars 2006.

⁷⁵ Le programme de La Haye: dix priorités pour les cinq prochaines années, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen du 10 mai 2005 – «Le programme de La Haye: dix priorités pour les cinq prochaines années. Un partenariat pour le renouveau européen dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice» [COM(2005) 184 final – Journal officiel C 236 du 24.9.2005].

migration irrégulière et clandestine⁷⁶. L'Union européenne a conclu divers accords afin de trouver, avec ces pays tiers, des méthodes sur mesure pour gérer conjointement les migrations et améliorer la coopération en matière de retour et de réadmission.

Pour former ces accords, l'Union européenne propose différentes aides, par exemple des fonds et aides financières, des fournitures, ou même des mises à disposition de compétences et des formations militaires. Comme il sera décrit ci-dessous, les accords passés prennent en compte la réalité géostratégique des Etats et donc les aides proposées en échange de la gestion interne des migrations et impliquent que la question des migrations soit liée à des politiques commerciales, économiques, de développement ou de sécurité⁷⁷.

Aujourd'hui, l'immense majorité des accords passés avec des pays tiers, qui ne concernent pas au premier plan la question migratoire, comportent des clauses migratoires et notamment des accords de réadmission. De plus, le Fonds Européen va jusqu'à exclure des pays « *qui ne coopèrent pas en matière de réadmission et de retour et qui doivent également en payer les conséquences* »⁷⁸.

Il y a des répercussions très concrètes à l'externalisation des frontières. En effet, par l'adoption de cette politique et donc le durcissement des règles concernant les routes habituelles, l'externalisation des frontières crée de nouvelles routes moins sûres mettant d'autant plus en danger la vie des migrant.e.s illégaux.ales⁷⁹.

Les routes se complexifient de plus en plus et les contrôles des frontières aussi. Cette complexification des routes, à l'égard de la perspective de genre sera analysée au travers des cas de Ceuta et Melilla.

2.1.1. Les accords de réadmission

⁷⁶ CIRÉ, « L'externalisation du droit d'asile et de la gestion des frontières par l'Union européenne », 21 décembre 2018. [consulté le 8 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cire.be/publication/lexternalisation-du-droit-dasile-et-de-la-gestion-des-frontieres-par-lunion-europeenne/>

⁷⁷ CIRÉ, « L'externalisation du droit d'asile et de la gestion des frontières par l'Union européenne », 21 décembre 2018. [consulté le 8 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cire.be/publication/lexternalisation-du-droit-dasile-et-de-la-gestion-des-frontieres-par-lunion-europeenne/>

⁷⁸ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil et à la Banque européenne d'investissement relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration, 7 juin. 2016.

⁷⁹ PIAN Anaïk, « 3. Entre « visibilité » et « invisibilisation », les migrations subsahariennes au Maroc », dans : Ali Bensaâd éd., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 2009, pp. 63-85.

Pour faciliter l'identification et les retours vers les pays d'origine des migrant.e.s en situation illégale, l'Union européenne ou ses États membres concluent des accords de réadmission avec les pays tiers, d'origine ou de transit.

En 2002, lors du sommet de Séville, le Conseil Européen a validé cette politique en imposant des clauses de réadmission dans tous les accords de coopération qui seront conclus avec les pays d'origine. Ces accords contraignent les États tiers à recevoir les expulsé.e.s, qu'ils soient ou non leurs ressortissant.e.s⁸⁰.

En droit international, il existe une obligation de réadmission, pour les États d'origine, de leurs ressortissant.e.s en séjour irrégulier dans un autre État⁸¹. L'application de ces accords pose alors des problèmes lorsqu'il s'agit de réadmettre des ressortissant.e.s d'un pays tiers, ou des apatrides. En effet, il y a un risque de violation du principe de non-refoulement.

Le principe de non-refoulement est lié au droit des réfugié.e.s et constitue le fondement de la Convention de Genève. En outre, le principe de non-refoulement interdit l'expulsion ou le renvoi d'une personne vers un pays dans lequel elle risquerait d'être exposée à de la torture, des traitements inhumains ou dégradants, et/ou où sa vie ou sa liberté seraient menacées⁸².

L'application de ces clauses de réadmission pose donc questions dans l'application et le respect des droits humains. En effet, selon une note de Migreurop, (réseau européen et africain de militant.e.s et chercheur.euse.s) les accords de réadmission sont au cœur de la politique sécuritaire de l'Union européenne et sont loin du « Win Win » revendiqué par l'Union européenne⁸³.

En outre, avec ces coopérations, les réseaux de passeurs se sont renforcés, les migrant.e.s sont devenu.e.s plus vulnérables, la corruption est devenue plus puissante

⁸⁰ CIRÉ, « L'externalisation du droit d'asile et de la gestion des frontières par l'Union européenne », 21 décembre 2018. [consulté le 8 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cire.be/publication/lexternalisation-du-droit-dasile-et-de-la-gestion-des-frontieres-par-lunion-europeenne/>

⁸¹ Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, A/RES/71/1, New York, 2016.

⁸² STRIK Tineke, Conséquences pour les droits de l'homme de la «dimension extérieure» de la politique d'asile et de migration de l'Union européenne: loin des yeux, loin des droits ? Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, 2018.

⁸³ MIGREUROP, « Accords de réadmission- La coopération au service de l'expulsion des migrants », décembre 2012. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <http://migreurop.org/article2222.html>

et l'exploitation d'êtres humains plus répandue⁸⁴. Les droits fondamentaux de ces migrant.e.s ne seraient pas respectés et mis à mal par ce mécanisme⁸⁵.

2.1.2. Frontex

Frontex est l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Elle a été créée le 6 octobre 2016 par le Règlement (UE) 2016/1624 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016, avec « *pour rôle principal d'aider les États membres de l'Union européenne et de l'espace Schengen à sécuriser leurs frontières extérieures* »⁸⁶.

Bien qu'elle soit dotée de cette mission en 2016, l'agence existe en fait depuis 2004 où sa mission était la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres. Elle voit son budget évoluer de 1600% en treize ans passant de 19 à 330 millions d'euros entre 2006 et 2019⁸⁷.

L'agence, composée des agent.e.s de l'Etat, appuie les pays dans la sécurisation de leurs frontières et participe à la lutte contre l'immigration illégale en prenant part aux renvois de migrant.e.s dans leur pays d'origine. Elle travaille aussi avec Europol dans la surveillance des frontières dans la lutte contre la criminalité⁸⁸.

Durant la période de 2006 à 2019, l'agence a expulsé plus de 71 330 personnes. Les principaux pays à faire appel à l'agence sont la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et la France.

Aujourd'hui, « *(l)'objectif des États pour 2021-2027 est de faciliter le retour de 50 000 personnes par an* »⁸⁹. Cette évolution, donnant de plus en plus de moyens à cette agence, pose questions aux ONG venant en aide aux migrant.e.s en quête de mobilité vers l'Union européenne.

⁸⁴ Human Rights Watch, The Mediterranean migration crisis, 2015. [consulté le 10 juillet 2021] Disponible à l'adresse : <https://www.hrw.org/tag/mediterranean-crisis>

⁸⁵ ATA K Idil et CREPEAU Of., « Managing migrations at the external borders of the European Union: Meeting the human rights challenges », *European Journal of Human Rights*, 2014, p. 606.

⁸⁶ Règlement (UE) 2016/1624 Parlement européen et Conseil du 14 septembre 2016.

⁸⁷ FRONTEX, Rapport d'activité de Frontex 2019. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://frontex.europa.eu/publications/risk-analysis-for-2019-RPPmXE>

⁸⁸ X., « Qu'est-ce que l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) ? », *Toute l'Europe*, 10 décembre 2020. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.touteleurope.eu/societe/qu-est-ce-que-l-agence-europeenne-de-garde-frontieres-et-de-garde-cotes-frontex/>

⁸⁹ Proposition de Règlement sur Frontex, p.8. Fiche financière révisée à la suite de l'accord provisoire entre les colégislateurs, 8354/19, 22 mai 2019.

De nombreuses critiques sont émises à l'égard de l'agence. En effet, ses compétences sont de plus en plus larges mais son évaluation est uniquement interne et des accusations de mauvais traitements envers des migrant.e.s, comme l'utilisation de chien pour les poursuivre, ont été émises par une enquête réalisée par des médias allemands en août 2019 ⁹⁰.

Le groupe Migreurop publiait en 2011 une enquête sur les bavures de l'agence : « *Régulièrement, certains témoignages d'expulsés font état de violences se traduisant par des humiliations, des insultes, de l'agressivité, des coups jusqu'au tabassage durant les tentatives d'embarquement : [...] jambes sanglées et poignets menottés, la bouche parfois recouverte pour empêcher la personne de parler ou hurler, quand ce n'est pas l'usage de sprays paralysants qui empêche de crier* »⁹¹.

Dernièrement, des enquêtes indépendantes menées sur l'agence démontrent que, juridiquement, il n'y aucune procédure de plainte possible mise à part en interne et que le fonctionnement de l'agence pousse à une dilution de la responsabilité entre les agent.e.s⁹².

2.1.3. La création des Hotspots

Les hotspots sont un dispositif mis en place en 2015 pour venir « soulager » les pays en première ligne. Les centres sont chargés d'identifier les nouveaux.elles arrivant.e.s et de les séparer des demandeur.euse.s d'asile et des migrant.e.s économiques.

Actuellement, l'Union européenne possède neuf hotspots, cinq implantés sur les îles grecques et quatre en Italie. Leur but est d'identifier et de trier les personnes migrantes, directement après leur débarquement en Italie ou en Grèce⁹³.

Ces centres sont des centres de premier accueil mais aussi des centres d'enfermement où les migrant.e.s sont maintenu.es durant la procédure d'identification et d'enregistrement. Dans certains cas, ces centres sont en fait des lieux d'expulsion.

⁹⁰ X., « EU border force Frontex accused of allowing abuse of migrants », EURACTIV, 6 août 2019. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.euractiv.com/section/global-europe/news/eu-border-force-frontex-accused-of-allowing-abuse-of-migrants/>

⁹¹ MIGREUROP, « Frontex : quelles garanties pour les droits de l'homme ? », 2011. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <http://migreurop.org/article3055.html?lang=fr>

⁹² ESPUCHE Brigitte, « Frontex, l'agence européenne d'expulsion », *Plein droit*, 2020/2 (n° 125), p. 7-10.

⁹³ Tassin Louise, « L'approche hotspots, une solution en trompe-l'œil. Compte-rendu d'enquêtes à Lesbos et Lampedusa », dans : Annalisa Lendaro éd., *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2019, pp. 161-185.

Comme pour Frontex, nombreuses sont les critiques et mises en garde quant au non-respect des droits humains de cette approche par les hotspots notamment de la part des ONG et du groupe Migreurop⁹⁴.

3. La route de la Méditerranée occidentale / Afrique de l'Ouest

3.1. Le Maroc : route et destination ⁹⁵

Dans les années 2000, le Maroc était considéré comme un pays de transit. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. En effet, il est devenu au fil des années, un ancrage, une étape, puis un pays d'immigration et d'installation. Le pays est devenu un pays d'immigration subsaharienne important et a dû s'adapter en adoptant une politique migratoire spécifique à sa position géographique par rapport l'Union européenne.

Une évolution marquante dans le contexte marocain c'est que les migrant.e.s arrivant au Maroc ou les Marocain.e.s souhaitant rejoindre l'Union européenne font face à de plus en plus d'étapes dans leur parcours.

En effet, entre zones d'attente, renvois, retour, détour, les moyens nécessaires pour rejoindre l'Union européenne ne sont plus les mêmes qu'avant⁹⁶. Cela est dû à la législation du pays mais aussi aux accords avec l'Union européenne. Cette complexification due à la politique de l'Union européenne pousse les migrant.e.s à prendre des routes ou des moyens plus dangereux pour atteindre leurs objectifs.

Cette intensification des contrôles pousse donc les migrant.e.s à se tourner vers des routes plus chaotiques, des routes plus longues ou des réseaux de passeurs. Ils développent de nouvelles techniques pour échapper aux renvois ou à l'enfermement⁹⁷. Ce sont ces techniques qui seront analysées avec les cas de Ceuta et Melilla.

En outre, la mondialisation des migrations et l'évolution de l'espace Schengen place la Méditerranée dans une position particulière. En effet, la Méditerranée, représente

⁹⁴ Rapport de mission Gitsi, Hotspot de Samos : l'enfer à la frontière gréco-turque, 28 avril 2020.

⁹⁵ OUDADA Mohamed, « 7. Les villes portuaires sahariennes, nouvelles étapes pour l'immigration. Le cas de Lâayoune », dans : Ali Bensaâd éd., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 2009, pp. 169-179.

⁹⁶ ARAB Chadia, « Parcours et nouvelles routes migratoires en Méditerranée : le cas des migrations marocaines », *Maghreb - Machrek*, 2014/2, N° 220, pp. 75-92.

⁹⁷ ARAB Chadia, « La circulation migratoire. Une notion pour penser les migrations internationales », 2008, *E-migrinter*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 20-29.

un espace à traverser caractérisé par les tensions qui s'exercent entre les migrant.e.s qui tentent de la traverser et la consolidation de la frontière externe de l'Union européenne.

3.2. Crise sanitaire

Concernant les conséquences sanitaires de la Covid-19 sur les politiques migratoires, les associations pour la défense des droits des migrant.e.s constatent que de nouvelles privations de droit ont été mises en place pour des raisons sanitaires, par les politiques sanitaires dans les pays. Se confiner « chez soi » pour les migrant.e.s et les réfugié.e.s n'est pas chose aisée⁹⁸.

En effet, la Covid-19 est venue exacerber des inégalités structurelles et des discriminations déjà présentes. Assez logiquement, la fermeture des frontières est venue considérablement compliquer le voyage des migrant.e.s dans les pays du Sud⁹⁹.

En outre, dû aux risques sanitaires, des suivis médicaux ont dû être mis en œuvre au sein des centres mais ils n'ont pas été réalisés dans de bonnes conditions et sans un bon matériel, ce qui a d'autant plus exposé les migrant.e.s au virus¹⁰⁰. Ils se sont accompagnés de limitations de mouvement plus importants dans les centres et entre ceux-ci¹⁰¹.

⁹⁸ Borders in Globalization Review, Special Issue: Borderlands in the Era of COVID-19, December 2020.

⁹⁹ Last Rights, every body count: Death, Covid-19 and Migration Understanding the Consequences of Pandemic Measures on Migrant Families, January 2021.

¹⁰⁰ GISTI, Enfermement en période de COVID 19, Fil d'infos 17 mars - 15 mai 2020. [consulté le 14 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.gisti.org/spip.php?article6362>

¹⁰¹ Les notes de migreurop, exilé.e.s VS covid 19 : une pandémie de mesures d'exception, juin 2021.

Chapitre 3 : Analyse des cas d'étude

1. Ceuta et Melilla, seules frontières physiques vers l'Europe

1.1. Statut juridique et historique

Les villes de Ceuta et Melilla sont les seules frontières physiques entre l'Union européenne et le continent africain. La place particulière de ces villes, les tensions entre la Maroc et l'Espagne sur leur statut et la politique d'externalisation des frontières de l'Union européenne font de ces enclaves des lieux particuliers concernant l'application des politiques migratoires.

Les premières tentatives de ressortissant.es subsaharien.nes de franchissement illégal de ces frontières datent des années 1990¹⁰². Depuis, la situation au sein et autour des enclaves a bien évolué.

Ceuta et Melilla sont des villes enclavées sous souveraineté espagnole, entourées d'un double murs qui sont, pour les migrant.e.s syrien.ne.s ou subsaharien.ne.s, soit un lieu de passage afin de rejoindre le continent européen soit le lieu où iels peuvent déposer leur demande d'asile¹⁰³.

Ceuta, en ligne directe avec le détroit de Gibraltar, fait moins de 20km² et se trouve être un port espagnol. Melilla quant à elle se trouve plus à l'est du Maroc proche de la frontière algérienne, tout proche de la ville de Nador, et à 500km des côtes espagnoles. Au sein des deux enclaves, des CETI (Centre de séjour temporaire pour les immigrants)¹⁰⁴ sont présents ainsi que des associations d'aide aux migrant.e.s.

Entre la zone marocaine et la zone espagnole, il y a une zone « neutre » entre deux murs qui sépare les deux pays. Mais ce n'est pas qu'un simple mur qui sépare les territoires, c'est un enchainement de murs, de barbelés et de systèmes ? de surveillance¹⁰⁵.

¹⁰² MIGREUROP, rapport conjoint, « Ceuta et Melilla, centres de tri à ciel ouvert aux portes de l'Afrique », Décembre 2015. [consulté le 14 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://migreurop.org/article2666.html?lang=fr>

¹⁰³ LE DESSOUS DES CARTES, Maroc, les frontières incertaines - (Les frontières du Maroc selon les cartes), 12 août 2010.

¹⁰⁴ Centro de estancia temporal para inmigrantes

¹⁰⁵ DE WENDEN Catherine, "Les flux migratoires légaux et illégaux", *CERISCOPE Frontières*, 2011. [consulté le 17 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part4/les-flux-migratoires-legaux-et-illegaux?page=3>

Les deux enclaves comptent plus ou moins 70 000 habitant.es en tout mais sont dans une situation économique compliquée, d'autant plus depuis le début de la crise sanitaire et la fermeture des frontières aux travailleur.euse.s marocain.e.s¹⁰⁶.

Juridiquement, les villes de Ceuta et Melilla sont espagnoles reconnues dans la Constitution espagnole de 1978 et confirmées par le statut de Villes autonomes en 1995. Avec l'entrée de l'Espagne dans l'Union européenne en 1986 et en 1991 dans l'espace Schengen, le statut des villes a légèrement changé. En effet, elles sont devenues comme les autres villes d'Espagne, des communes européennes. Sauf qu'ici, elles constituent une frontière physique entre l'Union européenne et le Maroc devant contrôler une frontière extérieure de l'Union européenne¹⁰⁷.

1.2. Evolutions récentes

En septembre 2005, ce sont plus de 500 migrant.e.s qui ont tenté de traverser les murs qui séparent le Maroc de la ville de Ceuta. Lors de cet évènement, 11 d'entre elles.eux ont été tués par balle par les forces de l'ordre. Armés d'échelles de fortune, plusieurs fois dans la semaine, certain.es avaient tenté de passer au dessus des barbelés. Les routes maritimes entre le Maroc et l'Andalousie et le Maroc et les Canaries connaissant une surveillance plus importante à ce moment-là, les migrant.es se sont dirigé.es vers un autre chemin¹⁰⁸. La complexification ou la rigidification de certains chemins oblige les personnes en quête de mobilité à prendre des chemins plus longs et/ou plus dangereux.

Cette tentative a mis en lumière la situation à Ceuta et Melilla. Le monde a découvert la réalité des migrant.e.s et des demandeur.euse.s d'asile à la frontière. Mais ce qui a été relaté dans la presse à ce moment-là n'est qu'une partie de la situation vécue par les migrant.es. Depuis plusieurs années, avant cette tentative « massive » de passer, les migrant.e.s se réfugient dans les forêts proches de ces enclaves, comme dans la

¹⁰⁶ KOZLOWSKI Nina, « À Ceuta et Melilla, nouveau bras de fer entre le Maroc et l'Espagne », JeuneAfrique, 17 février 2021. [consulté le 14 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.jeuneafrique.com/1123160/politique/a-ceuta-et-melilla-nouveau-bras-de-fer-entre-le-maroc-et-lespagne/>

¹⁰⁷ ZURLO Yves, « Ceuta et Melilla Villes espagnoles ou dernières colonies en Afrique ? », Grande Europe, N° 28, Janvier 2011.

¹⁰⁸ X., « L'assaut d'immigrants sur l'enclave espagnole de Ceuta a fait cinq morts », Le Monde, 29 septembre 2005. [consulté le 16 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2005/09/29/l-assaut-d-immigrants-sur-l-enclave-espagnole-de-ceuta-a-fait-cinq-morts_694052_3210.html

forêt de Gourougou près de Ceuta ou encore dans la forêt de Bel Younes proche de Melilla¹⁰⁹.

Le livre noir de Ceuta, réalisé par le groupe Migreurop, comporte de nombreux témoignages de migrants et demandeurs d'asile (ces termes sont volontairement non écrits en écriture inclusive car il n'y a que des témoignages d'hommes).

Dernièrement, le lundi 17 mai 2021, ce sont près de 8000 migrant.es qui sont arrivé.es à la nage ou pour certain.es à pieds, dans l'enclave de Ceuta et une centaine à Melilla. Sur les 8000 arrivées, 4000 d'autres elles.eux seront renvoyé.e.s au Maroc. En outre, parmi les migrant.es et demandeur.euses d'asile, il y avait de nombreux mineurs non accompagnés¹¹⁰.

Cette tentative de masse a ravivé des tensions entre les Maroc et l'Espagne sur la gestion des murs séparant les deux territoires et sur les territoires eux-mêmes. Les contrôles sont dès lors renforcés du côté marocain pour empêcher de nouvelles tentatives de cette ampleur¹¹¹. Les barrières ont elles aussi été renforcées à la suite de ces attaques massives (nom utilisé par les migrant.es pour désigner ces évènements¹¹²).

1.3. Violences de genre et violences racistes

Dans l'étude de l'impact des politiques migratoires européennes, il n'est pas nouveau de parler du genre. Vu que les politiques *in fine* ne prennent pas en compte cette pluralité de parcours et de violences, il est nécessaire d'aller plus loin. L'imbrication des rapports sociaux de sexe, de « race » et de classe pousse à sortir d'une représentation unique des migrant.es et donc à comprendre les différentes conséquences des politiques mais aussi à mettre en avant les moyens de résistance et de résilience mis en place par les femmes noires arrivant à la frontière espagnole.

¹⁰⁹ SÁNCHEZ Raúl, « L'Europe, Ceuta, Melilla. La perspective des camps », *Multitudes*, 2005/4, n° 23, pp. 63-71.

¹¹⁰ X., « La crisis migratoria en Ceuta, en imágenes », EL PAIS, 19 may 2021. [consulté le 17 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : https://elpais.com/elpais/2021/05/19/album/1621416680_988898.html#foto_gal_1

¹¹¹ Alice Galopin, Valentine Pasquesoone, Marie-Adélaïde Scigacz, Ceuta : 8 000 migrants sont arrivés depuis lundi, dont 4 000 renvoyés au Maroc, France info, 18 mai 2021.

¹¹² X., « Le Maroc pose de nouveaux barbelés le long de sa frontière avec Ceuta pour rendre le passage impraticable », Informigrant, 15 juin 2021. [consulté le 17 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.infomigrants.net/fr/post/32955/le-maroc-pose-de-nouveaux-barbeles-le-long-de-sa-frontiere-avec-ceuta-pour-rendre-le-passage-impraticable>

Les chapitres suivants analysent les différents types de violence auxquelles font face les femmes subsahariennes, sans chercher à cumuler mais plutôt à expliciter l'imbrication des différents rapports sociaux. Dans un second temps, il s'agira de mettre en avant les moyens de résilience et de résistance qu'utilisent les migrant.es alors que le discours, les politiques sécuritaires et le continuum de violence poussent à la perte d'autonomie et à la dépendance des femmes envers les hommes¹¹³.

Le contrôle des frontières s'apparente à un contrôle des corps. Que ce soit au niveau micro-local, local ou étatique, la rigidification des frontières et des moyens de surveillance entraîne des routes plus longues et plus dangereuses, accentuant les risques encourus par les migrant.es et créant ou entretenant un continuum d'espaces de violence pour femmes subsahariennes migrantes en amplifiant les rapports de domination de sexe¹¹⁴.

Aux abords de Ceuta et Melilla, une différence est faite entre les migrant.es subsaharien.es et les migrant.es venant des pays Arabes comme la Syrie ou la Libye. Parmi les témoignages partagés dans l'article d'Elsa Tysler, certains font état d'une « *chasse à l'homme noir* »¹¹⁵. La vice-présidente de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) affirmera en 2018, que les arabes sont moins chassés « *parce qu'ils nous ressemblent d'avantage* »¹¹⁶.

1.4. Les différents niveaux de violences

Il existe différents niveaux de violences aux frontières de Ceuta et Melilla. Que cela vienne des forces de l'ordre espagnoles ou marocaines, au sein de migrant.e.s ou encore des aides humanitaires, des réseaux de passeurs, de réseaux de traite ou directement de la population marocaine. Ces violences prennent différentes formes envers les femmes migrantes et se trouvent sur le continuum de violence du parcours migratoire de ces femmes migrantes en quête de mobilité.

Le « projet migratoire » comme défini par la sociologie et la sociologue Sylvie Mazzella est une entité complexe et évolutive dans la mesure où les migrant.es

¹¹³ TYSZLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », Migrations Société, N° 173, 2018, pp. 143-158.

¹¹⁴ TYSZLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », *op.cit.*, pp. 143-158.

¹¹⁵ Annexe témoignage : témoignage de 2015- 2017 et 2018. Tysler Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », Migrations Société, N° 173, 2018, pp. 143-158.

¹¹⁶ HIERRO Lola, "No hay activista que no haya sufrido represión en Marruecos", El País, 13 février 2018.

adoptent une pluralité d'actions et de réactions résultant de différentes stratégies pour faire face aux imprévus. Un projet migratoire est « ouvert » et n'a de cesse de se redéfinir selon les obstacles, les enfermements, les refoulements,... en route¹¹⁷. Les différents niveaux de violences font partie des composantes du projet migratoire et forcent les candidat.e.s à l'immigration vers l'Union européenne à ajuster leur parcours.

En outre, les éléments qui seront exposés ci-dessous ne peuvent être compris *in abstracto*, ils sont ancrés dans le contexte de frontières terrestres entre le Maroc et l'Espagne où l'enjeu est celui de l'immigration illégale vers l'Union européenne mais aussi dans une historicité, un contexte de lutte et de protection et de sécurisation de ces frontières.

Il existe autour de cette démarcation que représente la frontière différents lieux de socialisations ?, qui ne sont pas organisés et soumis aux mêmes règles sociales, néanmoins, les violences et l'intensité de celles-ci sont liées à la couleur de peau et au genre des individus.

1.4.1. *Forces de l'ordre et enfermement*

Premièrement, des violences genrées viennent des forces de l'ordre espagnoles, la *Guardia civil* et les forces de l'ordre marocaines dans la prévention à l'immigration illégale. La masculinité hégémonique qui caractérise les actions des forces de la *Guardia civil* produit différents types de violences.

Les plus visibles sont celles envers les hommes. Ces violences sont visibles car elles sont physiques. De nombreux rapports d'ONG font état de répression violente, de blessures durables et de décès à la suite des coups reçus par les forces de l'ordre des deux côtés de la frontière. Mais ces violences physiques ont aussi lieu en mer où les embarcations ou mêmes les personnes arrivant à la nage sont repoussées par la *Guardia civil*¹¹⁸.

Les violences envers les femmes migrantes de la part des forces de l'ordre sont plus invisibles/sont moins visibles ?. En effet, les violences partagées par les concernées

¹¹⁷ MAZZELLA Sylvie, « Chapitre III. Le lien social entre ici et là-bas », dans : Sylvie Mazzella éd., *Sociologie des migrations*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2016, pp. 68-95.

¹¹⁸ Rapport d'observation de la Cimade, Frontières européennes Défense d'entrer ? Illustrations à travers les situations à Calais, Ceuta et Melilla et en Sicile, Juin 2016.

sont des violences sexuelles. Les rapports d'ONG et les recherches démontrent que non seulement ce type de violence a lieu à la frontière mais également tout au long de la route¹¹⁹. Ce type de violence n'est pas exceptionnel ou résiduel, les chiffres qui ressortent des rapports, et notamment de celui de Médecin Sans Frontières de Mars 2013, montrent que ces violences sont systémiques.

1.4.2. Campements

Les violences générées à l'abord des frontières et au sein des villes avoisinantes poussent les migrant.es à se réfugier au sein des forêts à proximité. Dans le cadre de ce mémoire, ce sont les campements informels de Bel Younes, non loin de Ceuta, et de Gourougou, proche de Melilla, qui seront les cas d'étude.

Les violences au sein des campements sont faites entre migrant.es et par les forces de l'ordre où régulièrement des déconstructions et des contrôles ont lieu. En outre, la liberté de mobilité et du corps des femmes y est fortement réduite. Comme relevé par le rapport de MSF de 2013, les violences sexuelles, le chantage et les abus ont lieu aussi au sein de ces camps de fortune.

2. Situation autour des deux enclaves

2.1. Ceuta , la forêt de Bel Younes

A proximité de Ceuta se trouve la forêt de Bel Younes, non loin du village du même nom et à moins de dix kilomètres des barrières de Ceuta. Au sein de cette forêt, s'organise un campement clandestin, non autorisé et mais pas inconnu des autorités, qui est l'une des dernières haltes pour les migrant.e.s subsaharien.nes avant les tentatives de passage vers les enclaves.

La structuration interne du camp, comme pour ceux de Gourougou et de Nador, est conditionnée par la répression que les migrant.e.s subissent et l'organisation des tentatives de traversée des barrières. Le camp s'organise comme un système de résistance aux forces de l'ordre marocaines et espagnoles.

De plus, le camp de Bel Younes est organisé par des règles générales et des sous règles communautaires. Les migrant.e.s font référence à la « loi de la forêt » comme cadre

¹¹⁹ Rapport MSF Maroc 2010 : Violence sexuelle et migration La réalité cachée des femmes subsahariennes arrêtées au Maroc sur la route de l'Europe, Mars 2010.

normatif qui pose les droits et devoirs des membres du camp. Le but de cette loi est de se protéger de l'extérieur. Elle résulte de l'expérience des migrant.e.s passé.e.s par ce camp sur la protection et les mécanismes de défense nécessaires à la survie de toutes et tous. Les descentes de forces de l'ordre ne sont pas rares et il faut pouvoir rapidement rassembler ses affaires les plus précieuses et se cacher dans les forêts avoisinantes¹²⁰.

Cette loi régit la hiérarchie au sein du camp mais aussi l'accès de personnes extérieures en son sein. Il est nécessaire d'avoir un avis du « coordinateur » sur la question avant de faire entrer un.e intervenant.e extérieur.e. Ces règles s'appliquent aussi pour la gestion de conflits communautaires et iels ont ainsi créé les « casques bleus », composés des différentes nationalités présentes dans le camp.

Une des particularités de Bel Younes c'est qu'aucun migrant se trouvant dans le camp ne peut rejoindre de sa propre initiative un autre réseau de migrant.e.s. Il est obligatoire d'avoir l'avis préalable du « chairman » ou « thiaman » sorte de chef du camp désigné par nationalité et qui se trouve sous la responsabilité du « coordinateur »¹²¹.

Ces campements sont dépourvus de sanitaires, d'accès à l'eau potable, ils sont souvent reculés dans la forêt dans des lieux tenus relativement secrets pour éviter les forces de l'ordre et sont divisés par communautés.

2.2. Melilla, Nador et la forêt de Gourougou

2.2.1. *Nador*

A proximité de Melilla cette fois, la ville de Nador abrite, elle aussi, des campements de migrant.e.s en attente de pouvoir traverser. Tout comme pour le camp de Bel Younes, le camp est organisé de manière hiérarchique et possède une loi basée sur l'expérience des ancien.ne.s.

Les départs sont aussi conditionnés par l'autorisation du chef ou coordinateur du camp. Il n'est pas rare que les autorités marocaines ou espagnoles fassent des descentes au

¹²⁰ WENDER Anne-Sophie (en collaboration avec LAFLAMME-MARSAN, Marie-José ; RACHIDI, Hicham, AFVIC-Plateforme Migrants), *Gourougou, Bel Younes, Oujda : la situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union européenne*, Paris : Cimade, Service des solidarités internationales, 2004, 48 p.

¹²¹ PIAN Anaïk, « Aux portes de Ceuta et Melilla : regard sociologique sur les campements informels de Bel Younes et de Gourougou », *Migrations Société*, 2008/2, N° 116, pp. 11-24.

sein de ces campements, sur le motif qu'ils représentent pour les autorités des arrières-bases pour préparer leurs tentatives de passage vers Melilla.

Une des conséquences de ces visites est la destruction des campements de fortune, laissant les migrant.e.s sans rien, sans un abri. Les femmes et les enfants présent.e.s dans les camps ne font pas exception¹²².

2.2.2. *La forêt de Gourougou*

Au sein de la forêt de Gourougou et du campement, un « président de l'Union africaine » est élu pour une durée de plus ou moins trois mois par les chairmen. Ces derniers sont eux-mêmes désignés par les aventuriers¹²³. Les chairmen, comme aux abords de Melilla, gèrent la vie au sein du campement l'organisation des départs¹²⁴.

Dans le film « the Land Between », les spectateurs.trice.s découvrent la vie au sein de cette forêt, les moyens de subsistances mis en place et la précarité des campements¹²⁵. Le camp, tel que présenté dans le film de David Fedele, a été démantelé par les autorités marocaines en 2015 mais certain.e.s migrant.e.s y sont retournés par la suite. Aujourd'hui, les sous-bois de la forêt de Gourougou sont de nouveaux un abri pour les migrant.e.s voulant rejoindre les côtes de l'Europe.

Dans le film, le réalisateur suit aussi le quotidien d'une femme seule avec ses quatre enfants au sein du camps, Aicha. Elle est arrivée avec ses enfants au Maroc en 2011 après le décès de son mari au Libéria. À la suite de cet événement, enceinte, elle a décidé de fuir son pays pour protéger sa vie et celle de ses enfants. Elle expose très clairement le fait d'être coincé entre chez elle et là-bas comme pour un grand nombre d'autres migrant.e.s présent.e.s dans le camp.

Elle explique qu'il lui faut deux heures pour aller et revenir du marché vu la hauteur à laquelle ils sont dans la colline. En outre, elle décrit les conditions de vie dans

¹²² OULMOUDDANE Hicham, Nador: évacuation musclée de plusieurs camps de migrants, H24, 18 mai 2018. [consulté le 29 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.h24info.ma/maroc/nador-evacuation-musclée-de-plusieurs-camps-de-migrants/>

¹²³ Le terme aventurier est le terme utilisé par les migrant.e.s entre elles.eux pour se désigner.

¹²⁴ PIAN Anaïk, « Aux portes de Ceuta et Melilla : regard sociologique sur les campements informels de Bel Younes et de Gourougou », *Migrations Société*, 2008/2, N° 116, pp. 11-24.

¹²⁵ FEDELE David, film documentaire, « The land Between, », octobre 2013. [consulté le 13 mars 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=Vf4N_IHOWEA&ab_channel=DavidFedele

lesquelles elle se trouve avec ses enfants : fatigue, stress provoqué par les interventions policières et le peu d'aide humanitaire à laquelle elle a droit.

Un élément marquant du film est le peu de femmes présentes dans celui-ci. En effet, dans l'immense majorité des images, il n'y a que des hommes subsahariens. L'abris de Aicha n'est pas entouré d'arbre et d'autres abris comme ceux des hommes. A la fin de celui-ci, on apprend qu'elle a été forcée par les autorités marocaines à rejoindre un camp fermé au Sud du Maroc.

3. Entre solidarité et rivalité

Bien que la vie au sein des campements soit réglementée par la « loi de la forêt » et gérée par le « président de l'Union Africaine », des incidents entre migrant.e.s peuvent éclater. L'organisation et les liens sociaux n'empêchent pas l'entière des conflits et comme cette organisation repose sur un système relativement commun aux systèmes étatiques, des luttes « de pouvoir » entre migrant.e.s ou communautés peuvent survenir.

Les « aventurier.ère.s » partagent un sentiment commun d'appartenir au même groupe, d'être tombé.e.s ensemble dans « l'aventure ». Il y a un processus d'identification au même groupe. Comme le définit Raymond Breton dans son article sur les minorités, iels partagent des caractéristiques communes qui leur permettent de s'identifier les un.e.s aux autres et au niveau collectif, cela les amène à s'allier dans le but de la réalisation d'un projet commun avec l'issue la plus favorable¹²⁶.

L'auteur définit aussi le concept de solidarité pragmatique. Celui-ci distingue ce qui est des relations sociales et ce qui est de l'identification à un ensemble culturel. Comme vu ci-dessus, les camps sont organisés en partie selon des communautés. Des conflits et divergences peuvent survenir entre ces communautés mais le lien du projet commun qui est le passage vers l'Europe est plus important.

En outre, certaines individualités peuvent aussi s'exprimer, les tentatives sont compliquées et coûteuses, il n'est dès lors pas inimaginable que certain.e.s fassent passer leurs intérêts avant celui du groupe. Les discussions autour des « attaques

¹²⁶BRETON Raymond. « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires : essai de typologie. » *Sociologie et sociétés*, volume 26, numéro 1, printemps 1994, pp. 59–69.

massives » de 2005 en sont l'exemple. Ils n'étaient pas tous en accord sur comment procéder par peur des représailles pour celles et ceux qui resteraient au campement¹²⁷.

4. Les choix pour traverser : Entre économie et genre

Les migrant.e.s subsaharien.nes se trouvant aux abords des enclaves de Ceuta et Melilla ont développé, au fil des années, différents moyens pour tenter de franchir les murs protégeant la frontière. Il existe trois techniques principales, en empruntant la voie maritime, la voiture ou à pieds. Le choix pris ou imposé pour tenter de traverser est éminemment genré et fortement lié aux moyens financiers des migrant.e.s. En outre, les migrant.e.s venant de Syrie ou d'Algérie peuvent passer par le post frontière à pieds et légalement. Dans un entretien donné dans un rapport de Migreurop datant de 2015, la *Guardia Civil* explique qu'il y a effectivement une question de blancs et de noirs à la frontière¹²⁸.

L'ensemble des possibilités de traverser ne sont pas accessibles aux femmes, encore moins avec des enfants tandis que d'autres, « destinées aux femmes », sont privilégiées par les « chairmen » pour être mieux reçus par les autorités espagnoles. Il y a une différence marquée entre les hommes et les femmes sur les moyens utilisés pour tenter la traversée. « Faire Boza », c'est-à-dire escalader les murs et courir pour échapper aux surveillances n'est généralement pas entrepris par les femmes, elles en ont été dissuadées car trop physique et compliqué alors qu'elles sont plus volontiers dirigées vers les eaux. Ce n'est pas pour autant que ce moyen de traverser ne sera pas violent pour elles.

Par exemple, certain.e.s tentent de rejoindre le territoire de Melilla et Ceuta par les eaux, dans des embarcations de fortune. Les femmes ne pourront pas embarquer si elles ont leurs règles parce que cela porterait malheur aux autres migrant.e.s présent.e.s. Un des témoignages rapporté par Elsa Tysler, explique qu'une des autres migrantes a dû aller vérifier avec sa main si elle n'avait pas ses règles au moment d'embarquer à la demande du chairman¹²⁹. En outre, certaines femmes seront encouragées à monter dans ces embarcations car celles-ci seraient mieux reçues par

¹²⁷ PIAN Anaïk, « Aux portes de Ceuta et Melilla : regard sociologique sur les campements informels de Bel Younes et de Gourougou », *Migrations Société*, 2008/2, N° 116, pp. 11-24.

¹²⁸ Annexe : Témoignage 4

¹²⁹ Annexe : Témoignage 6 / 6 bis /6 ter

les autorités espagnoles et ce, d'autant plus si elles sont enceintes ou avec des jeunes enfants¹³⁰.

Le niveau économique conditionne lui aussi ce qui peut être entrepris. En effet, un.e migrant.e avec plus de moyens privilégiera le passage en voiture, caché.e dans le double fond ou dans le coffre. Si iels possèdent moins de moyens, le passage par l'eau sera alors privilégié et s'iels ne possèdent pas du tout de moyen, c'est à pied, en tentant de « faire Boza » en passant au dessus du mur et des enceintes que la traversée se fera. Plus les moyens sont importants, plus les possibilités sont nombreuses¹³¹.

5. Temps de trajet, temps sur place

5.1. Temps de trajet

Le temps de trajet dépend de différents facteurs liés aux ressources économiques, au genre, à la couleur de peau et aux raisons de départ mais il dépend également de l'objectif final. Dans un rapport produit par la Cimade en 2004, le temps moyen estimé de trajet des migrant.e.s subsaharien.ne.s est de plus ou moins quinze mois. Néanmoins, il est de plus ou moins un an au Maroc, si l'objectif final n'était pas l'installation définitive au Maroc.

Il existe différentes raisons au temps de trajet si long, à l'exception des migrant.e.s arrivant par avion. Premièrement, les procédures s'étant complexifiées et les critères rigidifiés, la compréhension de ceux-ci est moins aisée et les procédures pour avoir une réponse à la demande d'asile sont plus longues.

Deuxièmement, pour continuer à avancer, il faut des ressources financières qui tendent à s'épuiser avec les arnaques, les réseaux de passeurs et le prix des « guides ». Les migrant.e.s doivent travailler et économiser afin de repartir. Ces arrêts pour travailler prennent un certain temps sur le parcours. Les arnaques ou la méconnaissance des « guides » ralentissent considérablement les trajets.

Troisièmement, certain.e.s migrant.e.s craignent l'eau ou la traversée du désert donc iels doivent contourner ce qui allonge le trajet. Quatrièmement et dernièrement, l'objectif final du trajet est modifié au cours de celui-ci voire même parfois il n'y en a

¹³⁰ Annexe : Témoignage 5

¹³¹ TYSZLER Elsa, « « Boza ! » disent aussi les femmes », *Vacarme*, 2018/2, N° 83, pp. 82-91.

pas. La destination change et évolue au fur et à mesure, ce qui *in fine* produit des parcours plus long et moins définis ¹³². L'Europe n'est pas toujours la destination initiale.

De plus, sur le trajet au Maroc et dans d'autres pays, il existe un continuum d'enfermement. En effet, de manière plus globale, les candidat.e.s à l'immigration vers l'Union européenne se heurtent tout au long de leur parcours à la présence de lieux d'enfermement, dans les pays de transit et frontaliers¹³³.

Les migrant.e.s arrivant dans les campements informels, comme celui de Gourougou ou de Bel Younes, ont généralement tenté de traverser plusieurs fois auparavant et tenté de s'installer dans les villes ou pays voisins. Ces campements, comme décrits ci-dessus, rassemblent les migrant.e.s les plus défavorisé.e.s.

En effet, les tentatives de passages sont coûteuses et demandent d'avoir pu économiser assez d'argent. Les migrant.e.s subsaharien.ne.s sont pas accueilli.e.s à bras ouverts dans les villes avoisinantes du fait de leur couleur de peau et la répression des autorités, trouver un travail et un logement ne sont pas chose aisée. Une fois les économies épuisées, il faut trouver une solution pour ne pas être arrêté et puis renvoyé au nord du pays, voire dans un autre pays. Pour accéder aux camps, il faut un guide, un passeur qui connaît le chemin et que, lui aussi, il faut payer.

5.2. Temps dans les campements en forêt

Le temps au sein des campements dépend fortement des forces de l'ordre marocaines et espagnoles, du nombre de démantèlement que les migrant.e.s subissent et des possibilités de passages organisées. Certain.e.s passent plusieurs mois voire années au sein des campements¹³⁴.

Lors de ces actions des autorités, des migrant.e.s sont renvoyé.e.s vers le nord du pays ou dans des pays voisins. En outre, la vie au sein des camps n'est pas facile, il n'y a pas d'accès aux ressources alimentaires, à de l'eau potable ni aux ressources médicales en cas de souci. A noter, de plus, que ces campements informels sont reculés et cachés

¹³² Anaïk Pian, « Trajectoires de rapatriés », *Hommes & migrations*, 1286-1287 | 2010, 86-97.

¹³³ OTERA Alba et TYSZLER Elsa, « Boza ? Continuum d'enfermement du Maroc à Ceuta et Melilla », *Atlas des migrants en Europe : approche critiques des politiques migratoires*, Migreurop, Armand Colin, 2017, pp. 68-69.

¹³⁴ Annexes tableau 2 : Durée de parcours et de la présence au Maroc

dans la forêt et donc il n'est pas facile de redescendre vers la ville pour s'approvisionner, les marches sont souvent longues et compliquées¹³⁵.

¹³⁵ TYSZLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », Migrations Société, N° 173, 2018, pp. 143-158.

Chapitre 4 : Militarisation des frontières au regard de la perspective de genre

1. Mise en place

La mise en place de la sécurisation des frontières et de la militarisation tient en partie dans la dynamique européenne d'externalisation des frontières et du rôle qui est donné aux pays non-membres de l'Union européenne, comme le Maroc, dans le contrôle *a priori* des frontières externes de l'Union européenne.

Au fur et à mesure des accords et de l'évolution de la politique européenne en matière de migration, des murs se sont érigés entre les territoires espagnols de Ceuta et Melilla et le territoire Marocain, et de nouveaux moyens plus poussés dans le contrôle des frontières ont été utilisés en plus des forces militaires. La frontière physique maroco-espagnole a cette spécificité que des contrôles s'exercent des deux côtés de la frontière¹³⁶.

Cette militarisation et rigidification de la mobilité des migrant.e.s n'est pas sans conséquences. Comme décrit ci-dessus, l'organisation des campements informels dans les forêts avoisinantes est impactée par cette militarisation mais ce n'est pas le seul élément concret qui l'est. La militarisation influence directement le quotidien des migrant.e.s, leurs moyens de résistance et leur vision du terrain auquel ils font face.

Au sein des rapports sociaux de sexe, la sécurisation vient renforcer une domination masculine accroissant la dépendance et la vulnérabilité des femmes aux frontières. Cette accroissement s'accompagne d'une visibilité partielle en parallèle d'une invisibilisation des femmes¹³⁷. En effet, le motif de la lutte contre la traite humaine, sous couvert de protéger les femmes des réseaux de passeurs et des violences sexuelles, est souvent employé par les forces de l'ordre marocaines pour justifier une lutte intensifiée et militarisée contre l'immigration illégale vers l'Union européenne et au sein du pays.

¹³⁶ Tysler Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », Migrations Société, N° 173, 2018, pp. 143-158.

¹³⁷ PIAN Anaïk, « 3. Entre « visibilité » et « invisibilisation », les migrations subsahariennes au Maroc », dans : Ali Bensaâd éd., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 2009, pP. 63-85.

En outre, aux frontières de Ceuta et Melilla, les médias mettent souvent et uniquement en images les sauteurs de barrières omettant la présence des femmes et les moyens de résistance qu'elles mettent en place ainsi que l'ensemble des persécutions vécues et de la réalité de vie des migrant.e.s au sein des enclaves et à l'extérieur des villes et campements. Il s'agit de montrer le lien entre les questions de genre et l'externalisation des frontières comme accentuant les rapports de domination, la masculinité et la féminité ne pouvant être définies séparément.

2. Création d'une masculinité et d'une féminité aux frontières

2.1. Masculinité de danger

Premièrement, avec la militarisation, il semble que les migrants se renforcent dans cette position de gardiens et de soldats des campements face aux intrusions des forces de l'ordre, ils doivent se protéger et protéger leurs semblables. En outre, face à ces attaques, les migrants s'ancrent dans une représentation de soi de « soldat vaillant » où ils vont risquer leur vie pour passer la frontière qui est devenue un front, un lieu de confrontation avec les forces de l'ordre. Dans des témoignages recueillis par Migreurop entre 2015 et 2017, certains se considèrent donc comme des « soldats » et des « guerriers » qui « frappent » la frontière¹³⁸.

Ensuite, le principal enjeu de cette mise en danger est le passage des frontières en escaladant les murs séparant les deux territoires, en faisant « Boza¹³⁹ ». En effet, derrière ces exploits physiques (il faut courir plusieurs heures, escalader des murs de plus de sept mètres, éviter les gardes,...), il y a un mouvement de reconnaissance des capacités physiques et du combattant lui-même.

Le champ lexical qui entoure les tentatives de passages est révélateur de la façon dont les migrants se voient face à la frontière. Ils parlent de « choquer » ou de « frapper » la barrière, « de sauteurs », de « Lions »,... Ces adjectifs renvoient à une idée de force physique et de puissance¹⁴⁰. Quand ils y arrivent, ils s'appellent entre eux des « soldats » ou des « guerriers » voire « des combattants ». Ces termes sont révélateurs

¹³⁸ Annexe : Témoignage 8

¹³⁹ « faire Boza » est une expression utilisée par les concerné.es pour désigner le fait de réussir à traverser la frontière en passant au dessus des murs.

¹⁴⁰ BROQUA Christophe et EBOKO Fred, « La fabrique des identités sexuelles », *Autrepart*, 2009/1 (n° 49), pp. 3-13.

de la façon dont il est perçu d'entreprendre le passage de la frontière en passant, par la force, au dessus de celle-ci¹⁴¹.

Il existe donc des interactions violentes avec les forces de l'ordre marocaines et la *Guardia Civil* espagnole à la frontière. Les migrants rentrent dans un terrain de guerre où les interactions avec les forces de l'ordre sont violentes et propagent une structure militaire aux migrants. Des migrants sont morts après avoir tenté de passer par-dessus la frontière, certains reviennent lourdement blessés, comme le montrent des rapports d'ONG.

En outre, il n'aurait jamais eu que deux cas de femme ayant fait « Boza » à Melilla. L'entreprise est jugée trop dangereuse et trop physique pour les femmes. Elles sont donc dirigées vers d'autres moyens de traverser, comme les embarcations, mais qui sont plus coûteux (les moyens). En outre, la construction de cette masculinité, qui n'est pas la seule présente aux frontières, est en négation des propres vulnérabilités des hommes.

2.2. Organisation des camps et compétences « masculines »

La gestion des campements et des départs est aux mains des chairmen qui sont toujours des hommes. Selon certains, la forêt n'est pas faite pour les femmes, elle est trop dangereuse et la vie y est trop difficile.

L'organisation du camp dans les mains du chairman signifie qu'il établit une hiérarchie et des règles de vie comme décrit ci-dessus. Il en va de même pour l'organisation spatiale. Si des femmes sont présentes dans le campement, leurs tentes seront proches de celle du chairman.

Certaines s'en servent pour s'assurer protection contre de services sexuels au sein du campement. Mais ce mode de résistance n'est pas toujours un mode de résistance. En effet, les abus et violence sexuelles ainsi que le contrôle du corps des femmes dans la mobilité sont bel et bien existants. Leur corps est aussi bien un moyen de survie qu'un danger pour elles.

¹⁴¹ Broqua Christophe et DOQUET Anne, « Penser les masculinités en Afrique et au-delà », *Cahiers d'études africaines*, n° 209-210, 2013, pp. 9-41.

Si elles sont jugées trop faibles ou fragiles pour la vie au sein du campement, elles sont envoyées mendier dans les villes alentours car elles sont moins arrêtées que les hommes par la *Guardia Civil*. Ce sont elles qui font la récolte de vivres et mendient pour nourrir le campement. La division des compétences au sein de l'organisation du campement est genrée. C'est l'ancienneté qui donne le « pouvoir » au migrant qui sera chairman et qui donc va décider de l'organisation du campement.

2.3. Cristallisation d'une féminité et d'une masculinité

La masculinité et la féminité ne peuvent être définies séparément, comme l'expliquent Broqua et Doquet, c'est un processus relationnel. Leur construction de quoi ? est liée au temps et à l'espace dans lequel ils se trouvent et est ancrée dans l'Histoire.

Aux abords des frontières, ces constructions se heurtent à divers lieux de socialisation où cette féminité et masculinité sociale ne sont pas identiques. Ces constructions permettent d'appréhender les rapports de domination et de persécutions qui se jouent aux différents endroits¹⁴².

Par exemple, la masculinité développée par la *Guardia Civil* ne sera pas la même que celle des migrants entre eux ou envers leurs homologues féminines. Leurs « missions » et positions sociales ne sont pas les mêmes et, par conséquent, leurs représentations non plus.

La situation à la frontière est structurée par la lutte des autorités contre les passages illégaux et les contrôles des migrants, lors desquels le recours à la force n'est pas anormal mais plutôt la norme et où ils se placent dans une chasse aux migrant.e.s. C'est ce contexte qui est structurant pour la masculinité des migrants et qui influence sur l'organisation des campements informels dans la forêt.

Les violences proviennent de différents acteurs et se présentent sous différentes formes, à des degrés de visibilité et de reconnaissance variables.

3. Provenance des violences ?

3.1. Les forces de l'ordre

¹⁴²BROQUA Christophe et DOQUET Anne, , « Penser les masculinités en Afrique et au-delà », *Cahiers d'études africaines*, op.cit. , pp. 9-41.

Les corps des migrant.e.s sont « destructibles », ils ne sont plus conçus comme des corps humains comme les autres mais comme des corps qu'il faut « éradiquer ». La violence envers elles.eux est donc permise¹⁴³. La notion de corps « illégaux » explique partiellement, selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, le recours à la force et le bafouement des droits humains pour la protection du territoire de l'Union européenne, en provenance autorités espagnoles et marocaines. Le corps des migrant.e.s n'est plus perçu comme un corps qu'il faut protéger mais comme un corps à détruire¹⁴⁴.

De manière générale, les migrant.e.s présent.e.s aux abords des frontières de Ceuta et Melilla subissent des violences des forces de l'ordre. La mission qui est confiée aux forces de l'ordre marocaines et espagnoles est d'empêcher le passage des migrant.e.s vers l'Espagne et le recours à la force est chose courante¹⁴⁵. Dans le film « The land Between » un migrant raconte comme ils subissent régulièrement les interventions des forces de l'ordre dans leurs campements pour que ceux-ci soient démantelés et les coups qu'ils reçoivent s'ils se font attraper lors de leurs tentatives de « faire Boza »¹⁴⁶.

Concrètement, cette violence physique s'exerce lors des interventions dans les camps, en ville et lors des tentatives de passage des murs. Mais au-delà de la pure violence physique, elle met les migrant.e.s dans une crainte permanente de recevoir des coups, d'être blessé.e.s à long terme et d'ainsi ne pas pouvoir continuer voire même de perdre la vie.

L'utilisation de la force par les autorités, bien qu'elle entraîne des conséquences physiques importantes sur les migrant.e.s se fait quasiment dans l'impunité. En effet, ils savent que les migrant.e.s qui ont reçu des coups n'iront pas porter plainte, demander de l'aide ou des soins car iels ne peuvent pas. En effet, par le vide juridique et la loi sur l'immigration, iels n'en n'ont pas la possibilité¹⁴⁷.

¹⁴³ PISANI Maria, « Chapitre 7 « Corps illégaux » en mouvement – un regard critique sur la migration forcée en faveur d'une justice sociale pour les jeunes demandeurs d'asile », dans : *Une Europe en bonne santé: la jeunesse européenne contemporaine entre doutes et certitudes*, Conseil de l'Europe, 2017, pp. 81-101 .

¹⁴⁴ MAZZOCCHETTI Jacinthe , « Le corps comme permis de circuler », *Parcours anthropologiques*, 133-154.

¹⁴⁵ Note d'information conjointe CCSM - GADEM, février 2015.

¹⁴⁶ FEDELE David, film documentaire, « The land Between, », octobre 2013. / Témoignage 11.

¹⁴⁷ Rapport MSF 2013 : Violences, Vulnérabilité et Migration : Bloqués aux Portes de l'Europe Un Rapport sur les Migrants Subsahariens en Situation Irrégulière au Maroc.

Actuellement, les forces de l'ordre marocaines renvoient régulièrement les migrant.e.s qu'ils arrêtent vers la frontière Algérienne. Les témoignages concernant ces renvois vers la frontière algérienne montrent que les migrant.e.s subissent, là aussi, des violences physiques. Iels se retrouvent coincé.e.s entre les deux pays, sans sous et privé.e.s de leurs effets personnels¹⁴⁸. De plus, ces renvois exposent les migrant.e.s aux bandes criminelles présentes le long de la frontière algérienne. Ces bandes sont alors là pour leur prendre leurs effets personnels.

Les violences, les abus et les mauvais traitements que subissent les migrant.e.s subsaharien.ne.s des mains des forces de l'ordre marocaines sont dans le non-respect de la Constitution marocaine, qui se fonde sur la primauté de la loi internationale, sur la loi nationale et qui protège les droits fondamentaux et les libertés. Elle interdit donc toute violation systématique des droits humains, les traitements cruels et humiliants, la torture, les détentions arbitraires et les violences sexuelles. De plus, ils violent la Convention de Genève relative au Statut des Réfugiés et la Convention Internationale sur la Protection des Droits de Tous les Travailleurs Migrants.

3.2. Les migrants

La violence des migrants envers les migrantes se matérialise dans l'organisation des campements, la gestion des départs et les violences sexuelles. Le type de violences exercées par les migrants s'apparente à un contrôle du corps de la femme, de leur force de travail et de leur mobilité¹⁴⁹. Ces points seront développés dans les sous-chapitres/titres suivants.

3.3. Les passeurs et réseaux de traite

Les passeurs ou les « guides », comme les migrant.e.s les appellent, font aussi partie des agents qui vont produire des violences envers les migrant.e.s. Que ce soit directement à la frontière de Ceuta et Melilla ou en amont, pour les faire avancer dans le parcours.

En effet, leur position, favorable par rapport aux migrant.e.s en demande d'un chemin, amène certains à abuser de cette position et à arnaquer les migrant.e.s. Il n'est pas rare que dans les récits migratoires, les concerné.e.s fassent état de ces arnaques où iels ont

¹⁴⁸ Annexe : Témoignage 16

¹⁴⁹ Jane Freedman, « Violences de genre et “ crise ” des réfugié.e.s en Europe », *Mouvements : des idées et des luttes*, La découverte, 2018, 93 (1), pp.60-65.

tout perdu ou se sont retrouvé.e.s sans un sous à cause de ces réseaux de passeurs. De plus, ces guides sont parfois très mal informés et ne font que compliquer le trajet des migrant.e.s, les éloignant de leur destination ou les mettant dans des situations dangereuses. En outre, les moyens, le matériel utilisé pour faire passer les migrant.e.s d'un point A à un point B sont souvent en piteux état et dangereux pour elles.eux.

De plus, les réseaux de traite sont d'autant plus actifs que la sécurisation de la politique migratoire à lieu. En effet, les passeurs savent que les migrant.e.s se trouvent au Maroc en situation illégale et donc sont vulnérables et dans l'incapacité de porter plainte ou de se faire soigner. Ils s'assurent par l'extorsion, les menaces, l'intimidation, les violences physiques et sexuelles et la torture d'un bénéfice économique important¹⁵⁰. Ces réseaux sont un danger très important pour les femmes et jeunes filles migrantes. Ils les attirent pour les vendre sur un réseau de prostitution ou abusent directement d'elles¹⁵¹.

3.4. Les politiques

3.4.1. *La loi*

La loi marocaine 02-03 relative aux étranger.ère.s sur son territoire s'intitule : « *l'Entrée et au séjour des Étrangers au Royaume du Maroc, à l'Émigration et à l'Immigration Irrégulières* » comme criminel. Cette dénomination montre la perception qu'ont les autorités des migrant.e.s qui entrent sur le territoire. De plus, cela criminalise l'aide et la solidarité qui s'organise autour d'elles.eux¹⁵². Cela montre aussi que la violence sociale, la discrimination et la marginalisation sont courantes pour les migrant.e.s subsaharien.ne.s.

Cela implique aussi que les migrant.e.s subsaharien.ne.s ne peuvent pas travailler légalement, louer un logement ou avoir accès à des services de première nécessité. Les exposant davantage à une vulnérabilité et une dépendance au peu qu'iels peuvent obtenir avec les associations présentes sur place. Si iels arrivent à trouver un emploi, iels ne sont pas du tout protégé.e.s contre les abus et les mauvais traitements. Cette

¹⁵⁰ Annexe : Témoignage 17

¹⁵¹ Annexe : Témoignage 18

¹⁵² Rapport MSF 2013 : Violences, Vulnérabilité et Migration : Bloqués aux Portes de l'Europe Un Rapport sur les Migrants Subsahariens en Situation Irrégulière au Maroc.

situation de non droit pousse vers la mendicité et, pour les femmes, vers la prostitution pour leur survie et pour trouver l'argent nécessaire à la traversée.

Cette loi et le vide juridique de protection des migrant.e.s ont pour conséquence que la majorité d'entre eux.elles vivent dans une angoisse permanente d'être détenu.e.s et expulsé.e.s. Iels vivent donc dans la menace de subir des violences, des abus et une exploitation. Comme l'expose ce chapitre, les violences s'exercent à différents niveaux : les forces de l'ordre, des groupes criminels organisés, de la traite d'êtres humains, des délinquants et de la population locale ¹⁵³ .

3.4.2. Utilisation de la traite

Il y a une mise en scène et une utilisation de la figure de femmes victimes pour justifier l'intensification des arrestations et de la répression des migrants masculins pour protéger les femmes. Mais cette utilisation relève d'une visibilité partielle et partielle des femmes migrantes présentes au Maroc.

La manipulation de cette question pour justifier une répression des migrants subsahariens pour protéger les femmes est une question complexe qui nécessite de plus longs développements que ceux possibles dans ce mémoire. Néanmoins, il est possible de pointer quelques conséquences de cette utilisation répressive. Parmi les conséquences il y a : un amalgame de la pluralité de situation, une dépolitisation de la question de la prise en charge des besoins spécifiques des femmes migrantes et une omission des violences perpétrées par la sécurisation des frontières.

La privation de leur agentivité et de leur capacité d'action en ne les réduisant qu'à des victimes malheureuses d'un système dont les autorités ne sont pas responsables, place les femmes migrantes dans une plus grande vulnérabilité face aux organisateurs des réseaux de traite. Cette utilisation et cette justification permettent alors de renvoyer la responsabilité des violences vers « d'autres » et de criminaliser des mouvements migratoires dans leur entièreté.

Au Maroc, une procédure devrait avoir été mise en place pour emmener les victimes de traites vers le continent mais n'est pas appliquée de peur d'avoir un appel d'air vers l'Espagne. D'un côté, le discours de lutte contre la traite est utilisé pour contrôler mais

¹⁵³ *Ibidem*

la mise en place d'une prise en charge spécifique est entravée par la peur de produire un appel d'air¹⁵⁴. Cette vision de victimisation des femmes participe à la construction d'une féminité à la frontière et à l'ensemble du contexte auquel font face les migrantes.

4. Impacts sur les femmes migrantes subsahariennes

4.1. Violences sexuelles et tabou

Bien qu'il soit reconnu que les violences sexuelles envers les femmes soient récurrentes et importantes, les chiffres concernant cette réalité ne sont pas complets et totalement impossibles à avoir. Comme l'explique le rapport de MSF en 2010, de nombreuses femmes n'en parlent pas par honte ou par peur des représailles. Les dommages sur les femmes qui en sont victimes sont tant physiques que psychologiques, que ce soit dans le contexte d'une frontière fermée ou non. Il n'en reste pas moins que les chiffres révélés par MSF sur les accompagnements et suivis médicaux qu'ils opèrent sont importants.

Les femmes migrantes se retrouvent dans une grande vulnérabilité face à ces abus¹⁵⁵. Les chiffres montrent que plus de 90 % d'entre elles ont plus de 15 ans mais que 9% ont entre 9 et 15 ans. De plus, les chiffres montrent que 94% des femmes sont victimes de violences sexuelles sur le parcours migratoire et au Maroc¹⁵⁶.

En outre, les viols et abus sexuels peuvent entraîner des complications majeures sur la santé des femmes. Elles peuvent tomber enceinte, subir des avortement incomplets, être blessées sévèrement sans possibilité d'avoir accès à des soins ou encore contracter des maladies sexuellement transmissibles¹⁵⁷. De plus, les impacts psychologiques sont importants et ayant des conséquences tout au long de leur vie. La littérature sur les conséquences de violences sexuelles sont nombreux, que ce soit dans le contexte d'un parcours migratoire ou non.

La stigmatisation sociale et la violence institutionnelle que subissent les survivantes, aussi bien pendant le voyage qu'une fois sur le territoire marocain, contribuent à leur vulnérabilité, à leur marginalisation et à leur isolement. Les femmes ayant accepté

¹⁵⁴ Rapport d'observation de la Cimade, Frontières européennes Défense d'entrer ? Illustrations à travers les situations à Calais, Ceuta et Melilla et en Sicile, Juin 2016.

¹⁵⁵ Annexe : Témoignage 19

¹⁵⁶ Annexe : Figure 7

¹⁵⁷ Annexe : Témoignage 20

d'expliquer leur(s) agression(s) ont pour la majorité subi plus d'une agression sexuelle sur le parcours et trois quarts expliquent que leur agression venaient de plusieurs agresseurs en même temps¹⁵⁸.

Ces violences sont perpétrées par des passeurs, des forces de l'ordre, des réseaux de traite, des migrants et la population locale, en ce compris des criminels.

La vulnérabilité des migrantes face à ce type de violence est renforcée par la méconnaissance des lieux vers lesquels se diriger pour trouver de l'aide ainsi que par les sentiments de honte et de peur ou l'absence d'une prise en charge médicale complète. De plus, le Maroc est un pays où les relations sexuelles avant le mariage sont criminalisées, ce qui renforce la stigmatisation des migrantes qui en sont victimes¹⁵⁹.

4.2. Les campements

Les campements sont un moyen pour les migrant.e.s de se réfugier pour éviter les arrestations dans les villes et les renvois vers la frontière. Bien que la vie y soit particulièrement dure et éprouvante, cela leur permet de reprendre en quelques sortes des forces en échappant aux contrôles systématiques des forces de l'ordre.

La partie sur l'organisation des campements (« point sur la situation dans les forêts de Bel Younes et Gourougou ») détaille où se trouvent les femmes dans le campement, comment sont réparties les forces et les difficultés rencontrées. Les témoignages tout de même recueillis sur la vie des migrantes dans les campements parlent, pour certains, de chantage sexuel contre la protection d'un chairman ou du chef de la forêt. Ces transactions sexuelles les protégeraient des autres hommes et/ou leur permettraient d'assumer leurs besoins essentiels quotidiens pendant leur attente en forêt¹⁶⁰.

Ces campements représentent donc tout de même un danger pour les migrantes. En effet, elles sont peu nombreuses à s'y retrouver, dans les images, les témoignages qu'on peut trouver. L'organisation spatiale de ceux-ci démontre un contrôle social des chairmen sur les migrantes, les tentes sont toujours proches de celles des chairmen parce que les migrantes sont considérées comme trop fragiles ou vulnérables. Et si

¹⁵⁸ Annexe : Témoignage 21 / Rapport MSF 2013 : Violences, Vulnérabilité et Migration : Bloqués aux Portes de l'Europe Un Rapport sur les Migrants Subsahariens en Situation Irrégulière au Maroc.

¹⁵⁹ Annexe : Témoignage 23

¹⁶⁰ Annexe : Témoignage 24

elles sont « au goût » du chairman, cela peut entraîner des complications pour être programmées sur les départs et récupérer leur argent¹⁶¹.

Mais la présence des femmes n'est pas pour autant rejetée par les migrants du campement. En effet, les femmes sont plus encouragées à descendre, elles prennent donc plus de risques mais sont moins interceptées par les forces de l'ordre¹⁶². Ce n'est plus vrai aujourd'hui. Elles sont à présent systématiquement arrêtées comme les hommes¹⁶³.

4.3. Refus d'embarquer

Une des possibilités pour rejoindre le territoire espagnol, sur le continent ou à Ceuta ou Melilla, est la traversée en bateau organisée par des passeurs et gérée par les chairmen ou chefs de la forêt. C'est la possibilité qui est favorisée pour les femmes, la tentative de « faire Boza » étant considérée comme trop physique et risquée. La première différence qu'impose cette lecture genrée de la possibilité d'une femme de pouvoir le faire est l'argent. En effet, le passage en bateau est plus coûteux. Ensuite, elles ne sont pas maitresses de quand elles vont pouvoir traverser, c'est le chef qui décide si elles font partie du voyage ou non et de combien elles vont devoir payer.

Nonobstant cette entrave à la liberté de mouvement, une autre considération ne doit pas échapper aux migrantes qui sont mises sur les bateaux, leurs menstruations. En effet, les menstruations sont interdites pour le passage. Soit cela est prémonitoire et porte malheur ou bien cela peut attirer les requins selon les « capitaines »¹⁶⁴. Comme détaillé dans le point sur les choix pour traverser qui s'offrent aux femmes, ce mode est donc conditionné par les menstruations. Certaines racontent qu'elles ont du passer la main chez leurs camarades pour vérifier qu'elle n'avaient pas leurs règles. C'est une atteinte à l'intimité, une agression à caractère sexuel.

4.4. Commodités

¹⁶¹ Annexe : Témoignage 24

¹⁶² Annexe : Témoignage 25

¹⁶³ Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étranger.e.s et des migrant.e.s, Rabat : Gadem, 2018 et 2020.

¹⁶⁴ Annexe : Témoignage 6 / 6 bis / 6 ter

Dans les campements ou les lieux de refuge pour les migrantes, il n'y a pas de sanitaires. Ce simple élément entraîne une perte d'intimité et pousse à un isolement des femmes qui n'ont pas les mêmes besoins sanitaires que les hommes, si ce n'est déjà pour les menstruations.

L'isolement, la vie en communauté presque obligatoire, les tentes et refuges insalubres contribuent aux difficultés physiques et psychologiques¹⁶⁵.

La perte d'intimité a un impact psychologique important et contribue aux efforts que les femmes migrantes doivent fournir en plus pour s'en sortir¹⁶⁶.

Au Maroc, où les températures peuvent descendre en dessous de zéro degré en hiver et aller au-delà de 44 degrés en été, la plupart des migrant.e.s subsaharien.ne.s vivent dans des abris de fortune dans la forêt, dans des grottes et des bâtiments abandonnés, sans aucune mesure d'hygiène et avec un accès limité aux aliments et aux sources sûres d'eau propre et potable. Ces conditions entraînent des blessures et maladies que la situation d'illégalité rend difficile à prendre en charge.

4.5. Contrôle sexualisé des femmes

A la suite des points développés juste au-dessus, les principaux impacts de la sécurisation des frontières sont un contrôle sexualisé du corps de femmes migrantes et de leur mobilité.

En effet, elles pour avoir la protection d'un homme dans les campements, elles font face à des chantages sexuels de la part de migrants ou des forces de l'ordre contre des vivres, une protection ou juste pour pouvoir rester ou justement partir. Elles sont refusées dans les embarcations si elles ont leurs règles, des médecins marocains refusent de les soigner si elles ne sont pas vierges, les réseaux de traite les utilisent pour de la prostitution,...

Les violences sexuelles sur le parcours des femmes ne sont pas exceptionnelles ni occasionnelles. Elles sont systémiques¹⁶⁷. Aux différents niveaux de gestion des

¹⁶⁵ En 2011 et 2012 la majorité des symptômes que présentaient les patient.e.s de MSF durant les consultations de santé mentale étaient des symptômes d'anxiété (39 %), de dépression (34 %) et des troubles psychosomatiques (14 %).

¹⁶⁶ TYSZLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », *Migrations Société*, N° 173, 2018, pp. 143-158.

¹⁶⁷ Annexe : Témoignage 27

migrations, la présence des femmes est utilisée pour tirer profit ou bien pour contrôler leur mobilité et leur sexualité. Les migrantes se retrouvent dépossédée du contrôle de leur corps et de leur mobilité. Le parcours des migrantes subsahariennes est truffé d'espaces où elles doivent faire face à une domination de sexe et de rapports de pouvoir¹⁶⁸.

Il ne serait pas correct de ne définir les femmes migrantes seulement comme des victimes et c'est précisément l'objet de ce mémoire, de pouvoir sortir de cette sémantique de victimisation et d'ancrage des femmes migrantes uniquement comme victimes. En effet, et cela sera développé dans le chapitre sur les moyens de résiliences ? et de résistance. Elles ne sont pas dépourvues de leur agentivité et mettent en place des techniques pour s'en servir et s'en sortir.

4.6. Définition commune et oppressions distinctes

Les oppressions dues à la sécurisation des frontières sur le parcours migratoires sont communes des migrant.e.s. Mais il existe une distribution inégale due à des assignations de genre et de race, elles-mêmes dues aux mécanismes d'oppressions et de domination raciale et sexuelle de la société.

Il est certain que la vulnérabilité, en migration, n'est pas uniquement féminine. Mais cette vulnérabilité n'est pas composée de la même façon pour les hommes que pour les femmes du fait des mécanisme d'oppression et de domination de genre.

La définition de Judith Butler sur la résistance est éclairante à ce sujet : « *tout individu qui adhère à une revendication en vue de résister aux diverses formes de gouvernement prend le risque, en engageant son corps dans l'espace public, de s'exposer à de possibles souffrances. C'est pourquoi la vulnérabilité, caractérisée ici par l'exposition du corps fait partie intégrante de l'action de résistance* »¹⁶⁹. C'est une résistance en soi d'être là, d'entreprendre un projet migratoire, que ce soit pour les hommes comme pour les femmes.

La lecture genrée des migrations permet de mettre en lumière des violences économiques, sexuelles, institutionnelles et psychologiques. Bien que cela mette en avant ces violences envers les femmes, cette lecture permet aussi de sortir d'une lecture

¹⁶⁸ TYSZLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », *op.cit.* pp. 143-158.

¹⁶⁹ BUTLER Judith, ZEYNEP Gambetti and SABSAY Leticia (dir.), « *Vulnerability in Resistance* », Durham: Duke university Press, 2016, p. 25.

uniquement ciblée sur les rapports de force entre migrant.e.s et forces de l'ordre mais de plutôt mettre en évidence les différents niveaux où s'exercent les oppressions envers les migrant.e.s.

5. Moyens de résistances et résilience

Dans les parties précédentes, ont été exposées les menaces et difficultés supplémentaires auxquelles font face les migrantes subsahariennes lors de leur arrivée au Maroc et plus particulièrement dans les campements informels de la forêt de Bel Younes et celle de Gourougou. Il est maintenant important de revenir en détails sur les mécanismes et les techniques mis en place par les migrantes pour y faire face et dépasser la victimisation dans laquelle elles sont placées, de voir ce qu'elles entreprennent pour reprendre la main sur leur mobilité et sur leur corps.

Les éléments présentés ci-dessous sont en tension entre ce que les migrantes décident de faire et ce que le contexte les oblige à faire pour s'en sortir. C'est compliqué de présenter certains éléments sans avoir cette considération notamment sur le travail sexuel quand les violences sexuelles sont systématiques pour un grand nombre d'entre elles. La résilience fait partie des moyens de résistance des femmes migrantes face aux assignations.

La vulnérabilité des migrantes subsahariennes qui n'ont que de faibles moyens économiques n'a pas à être considérée selon une vision binaire et essentialiste. Elle doit être critiquée et déconstruite. Les femmes concernées sont conscientes des rapports de dominations et des rapports de forces en présence¹⁷⁰. Dans le même temps, si leur corps peut constituer un handicap qui les fera souffrir en chemin, il peut également se transformer en un outil dont elles peuvent se servir dans leur intérêt propre. Elles se présentent comme des battantes.

C'est une résistance de chaque instant, quotidienne et perpétuelle pour les migrantes arrivant au Maroc face à cette frontière maroco-espagnole.

¹⁷⁰ SCHMOLL Camille, « les damnées de la mer, femmes et frontières en Méditerranée », *op.cit.*, p. 248.

5.1. Travail et force sexuelle

5.1.1. *Réappropriation de son corps*

La situation dans les campements, le peu de moyens financiers, la gestion des tentatives de passages, les violences physiques, psychologiques et sexuelles amènent certaines migrantes à vouloir reprendre le contrôle sur leur corps, leur trajectoire et leur vie en tant que migrante.

C'est pourquoi un des moyens de résistance face aux injonctions de soumissions à une sécurisation des frontières est le travail du sexe. Ce travail du sexe permet aux femmes d'assurer une sécurité financière, une protection de certains hommes du campement comme les chairmen, etc. Cela leur sert aussi de monnaie d'échange contre des vivres. Tout ce dont elles ont besoin pour survivre dans la forêt et pour pouvoir être planifiées pour des tentatives de passage vers l'Espagne. Certaines doivent se plier au chantage sexuel pour pouvoir passer.

Le travail sexuel est tant un moyen pour ces femmes de se réapproprier leur corps et une force qu'un handicap, les mettant sous pression face à des hommes qui ont le contrôle sur leur voyage.

Être une femme rend dépendante aux volontés des hommes du camp. Cela risque d'allonger leur temps dans ces campements, les exposant plus longtemps aux abus sexuels, vols, pillages, viols,... que ce soit par les migrants, les forces de l'ordre ou la population civile. Certaines s'approprient donc ce travail sexuel afin de se protéger.

5.1.2. *Echange económico-sexuel*

La sexualité devient donc un service pour lequel il est attendu une compensation mais aussi une menace pour les femmes migrantes. Un service dont elles se servent pour leur survie mais aussi un service auquel elles sont contraintes afin de survivre et duquel elles doivent pouvoir se soustraire au plus vite pour continuer leur chemin.

L'utilisation du travail sexuel leur permet de prendre le contrôle de leur force de travail et de leurs ressources. La sexualité devient alors une monnaie d'échange, un moyen de se soustraire à la domination qui leur est imposée. La sexualité est un accord, un échange contre rémunération entre deux personnes, comme l'explique Paola Tabet,

dans un « continuum » bien connu ¹⁷¹. Et cela, loin de la vision immorale de la société occidentale et démonte la visions des femmes « bien » et des femmes « mal ».

Les femmes sortent ici d'une sexualité imposée et dépossédée, uniquement construite par les hommes. Le sexe est une marchandise qui leur permet, dans le cas des migrations, de survivre. Cette utilisation met en avant une différence criante d'accès aux ressources primaires entre les migrantes et les migrants.

Gail Pheterson parle, elle, de reprendre le contrôle sur son pouvoir économique, politique et social, sortant du stéréotype de la « prostituée » n'ayant comme seule compensation qu'un échange monétaire¹⁷². Le travail sexuel est une manière pour la femme de s'affirmer comme sujet, indépendante et maître de sa force de travail. Donc, cette force de travail ainsi que les enfants sont une ressource pour les femmes migrantes qui leur permet d'améliorer leur quotidien, leur survie économique et d'accroître leurs possibilités de mobilité¹⁷³.

5.2. « Faire Boza » et méritocratie

Le moyen le moins coûteux pour traverser la frontière reste le franchissement par la force des barrières, « faire Boza »¹⁷⁴. Ce mode de passage est considéré par les migrants comme trop physique et compliqué pour les femmes qui sont naturellement dirigées vers la traversée en bateau. Ce sont les « guerriers » qui « frappent » la frontière. Il n'en reste pas moins que certaines essaient¹⁷⁵.

Quelques-unes tentent donc le passage en faisant Boza, prenant le risque de se faire attraper et refouler plus loin dans le pays. Mais les témoignages de telles tentatives sont quasiment introuvables étant donné que les femmes sont, normalement, d'emblée exclues de l'organisation des tentatives massives¹⁷⁶.

¹⁷¹ TABET Paola, « La grande arnaque l'expropriation de la sexualité des femmes », dans : Annie Bidet-Mordrel éd., *Les rapports sociaux de sexe*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Actuel Marx Confrontations », 2010, pp. 104-122.

¹⁷² PHETERSON Gail, « *Le prisme de la prostitution* », Paris, l'Harmattan, 2001, p. 214.

¹⁷³ PIAN Anaïk, « La migration empêchée et la survie économique : services et échanges sexuels des Sénégalaises au Maroc », *Cahiers du Genre*, 2010, n° 49, pp. 183-202.

¹⁷⁴ POMMIERS Eléa, 2021. A Ceuta, des décennies de crise migratoire entre l'Espagne et le Maroc, *Le Monde*, 19 mai 2021.

¹⁷⁵ TYSZLER Elsa, « « Boza ! » disent aussi les femmes », *op.cit.*, pp. 82-91.

¹⁷⁶ TYSZLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », *op. cit.*, pp. 143-158.

A noter que sont plus facilement envoyés des mineurs que des femmes pour tenter le passage par la force. Et que ces « choqueuses de barrières » s'exposent à des « retours de bâtons » violents.

5.3. Tomber enceinte

Après l'accumulation d'un certain savoir sur les pratiques des autorités espagnoles chargées du sauvetage en mer sur les embarcations, il est acquis que s'il y a des femmes enceintes ou avec des enfants sur le bateau, ils seront plus enclins à intervenir et à accueillir celui-ci sur le territoire espagnol plutôt que de le repousser vers les côtes marocaines¹⁷⁷.

C'est pour cette raison que certaines planifient d'arriver dans les campements enceintes ou sont incitées à l'être pour pouvoir partir, sachant que cela doit pouvoir se voir quand elles sont sur le bateau.

Ce dernier point sur l'incitation, relève justement du commentaire introductif de cette partie. Si c'est un moyen pour elles de quitter le Maroc et les campements, certains y sont poussées et ce, malgré les risques que cela représente pour leur santé et celle des enfants à naître¹⁷⁸.

Néanmoins, être enceinte ne garantit pas de pouvoir passer à tous les coups et peut entraîner de sérieuses conséquences pour la mère et le ou les enfants en l'absence de soins et de structures adéquates pour l'accouchement et l'après.

Le manque d'accès aux soins et à une sécurité financière place les femmes migrantes enceintes dans une grande vulnérabilité et dépendance à des services illégaux et non récurrents ou encore à des personnes¹⁷⁹.

5.4. Contrôle des menstruations

Les migrantes sont dirigées davantage vers le passage en bateau mais pour cela elles ne doivent pas avoir leurs menstruations.

¹⁷⁷ Annexe : Témoignage 5 / témoignage 28

¹⁷⁸ Rapport MSF 2013 : Violences, Vulnérabilité et Migration : Bloqués aux Portes de l'Europe Un Rapport sur les Migrants Subsahariens en Situation Irrégulière au Maroc.

¹⁷⁹ Rapport MSF 2013 : Violences, Vulnérabilité et Migration : Bloqués aux Portes de l'Europe Un Rapport sur les Migrants Subsahariens en Situation Irrégulière au Maroc.

Les menstruations sont contrôlées pour pouvoir prendre les embarcations vers le territoire espagnol, certaines décident de prendre plusieurs pilules le même jour¹⁸⁰. C'est une solution qui est dangereuse pour leur santé et leur santé reproductive mais qui leur permet de pouvoir embarquer et continuer. La conséquence d'avoir ses menstruations est tout simplement trop lourde que pour en prendre le risque¹⁸¹.

En outre, une stratégie mise aussi en place est de tout simplement éviter de dire qu'elles ont leurs règles. Mais c'est prendre un risque de subir une vérification avant d'embarquer.

Les migrantes doivent maîtriser leur corps et cela est nécessaire, avoir ses règles, c'est ne pas embarquer. Elle mettent donc tout en œuvre afin de se plier à cette injonction de ne pas avoir ces règles en reprenant le contrôle de leur corps, en ingérant plusieurs pilules et d'autres médicaments.

C'est un contrôle du corps pour soi mais aussi par les autres au risque de rester bloquées dans les forêts et de retarder une traversée.

5.5. Se voiler

Avec l'imbrication des rapports sociaux de genre et de race, les migrant.e.s subsaharien.ne.s sont beaucoup plus persécuté.e.s que les migrant.e.s venant de Syrie ou de Libye. Ces derniers passent plus facilement le post frontière que les subsaharien.ne.s. Alors, afin de pouvoir peut-être passer de cette manière là, certaines femmes décident de se voiler si elles ont la peau assez claire afin de ressembler le plus possible à des Marocaines¹⁸².

Cela ne leur sert sûrement pas uniquement au passage de frontière. Comme expliqué dans les parties précédentes, la couleur de peau a aussi un impact sur la sécurité des migrant.e.s. Certaines emploient donc cette technique afin de passer plus inaperçues parmi la population et pouvoir prendre moins de risques.

¹⁸⁰ TYSZLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », *op. cit.*, , pp. 143-158.

¹⁸¹ Annexe : Témoignage 26

¹⁸² TYSZLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre ls femmes », *op. cit.*, , pp. 143-158.

5.6. Être la

Les migrant.e.s opposent une sorte de résistance à vouloir bouger malgré des politiques qui veulent restreindre cette possibilité. Le fait d'entreprendre un projet migratoire représente, en elle-même, une résistance aux politiques migratoires. La résistance entraîne d'impliquer son corps dans l'espace public et de s'exposer à divers dangers et potentielles souffrances¹⁸³.

Les femmes résistent quotidiennement aux assignations de genre et raciales. Elles doivent s'adapter face aux oppressions et dominations des hommes, en ce compris migrants et forces de l'ordre. Elle se défendent pour leur mobilité.

6. Contrôle masculin des corps et de la mobilité

Durée d'attente allongée, contrôle de la sexualité, besoin de protection, contrôle des départs et des moyens pour traverser et des ressources économiques, contrôle de la force de travail, incitation à tomber enceinte, obligation de dormir la journée car peur qu'un homme rentre dans son abri. Voici une liste non exhaustive du contrôle exercé par des hommes sur les migrantes dans le contexte sociale des migrations aux abords des frontières de Ceuta et Melilla.

Les migrantes doivent fournir davantage d'efforts que les hommes migrants pour faire face aux assignations sexuelles que la sécurisation des frontières, entre autres, leur impose.

La sécurisation des frontières entraîne un plus grand contrôle des hommes sur le corps des femmes dans leur mobilité de part l'allongement et la dangerosité accentuée des trajets et la stigmatisation des migrantes subsahariennes.

Par l'allongement que la sécurisation entraîne, les migrantes subsahariennes sont soumises a ces injonctions plus longtemps, donc sont en proie à des violences sexuelles, des réseaux de passeurs et de traite, plus longtemps. Les femmes migrantes sont exposées à des violences moins visibles mais présentes. Ainsi, elles se voient

¹⁸³ FASSIN Éric, « Résistance et réception : Judith Butler en France », *La revue lacanienne*, 2007/4 (n° 4), pp. 15-20.

obligées de faire rentrer un homme dans leur projet migratoire au risque de le voir échouer.

Les politiques humanitaristes ne font que renforcer la figure de femme migrante victime, dépossédée de son trajet dans une visibilisation partielle et partiale. Privant les femmes d'une partie de leur agentivité et de leur capacité d'action en les plaçant dans une vulnérabilité passive. Ces discours ne font que renforcer ce contre quoi elles doivent déjà doublement lutter¹⁸⁴.

Les femmes développent donc des moyens pour y faire face, se réapproprient leur corps et leur mobilité. Elsa Dorlin, oppose ce qu'elle appelle les « dispositifs défensifs » des systèmes de domination aux « tactiques défensives » des minorités¹⁸⁵.

¹⁸⁴ TYSZLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », *Migrations Société*, N° 173, 2018, pp. 143-158.

¹⁸⁵ TÉTRY-RIVIÈRE Gabriel, « Elsa Dorlin, *Se défendre. Une philosophie de la violence*. Paris, Éditions Zones/La Découverte, 2017, 200 pages », *Travail, genre et sociétés*, 2020, n° 44, pp. 196-199.

Conclusion

Les enclaves de Ceuta et Melilla ont été les cas d'étude de l'impact des politiques migratoires de l'Union européenne sur les femmes migrantes en quête de mobilité. Cela même traité au travers de la perspective de genre et au regard de l'externalisation des frontières.

L'objectif était de mettre en avant les risques et difficultés qui s'imposent aux femmes migrantes sur leur parcours et d'ainsi pouvoir expliquer les moyens de résistance qu'elles mettent en place pour y faire face. Ces risques accentuées par une sécurisation des frontières d'avantage présent au fil des années. Entre allongement du temps de parcours et exposition accrue aux abus.

L'externalisation des frontières entraînent la gestion des flux migratoires vers l'Union européenne par des pays tiers, ici le Maroc. Les contrôles et la fermeture de ces frontières avec l'Union européenne pousse les migrant.e.s à prendre des chemins plus longs et plus dangereux, les exposants plus longtemps aux entraves possibles à leurs mobilité.

Les femmes migrant.e.s font face à des violences sexuelles venant de différents acteurs et accusant un discours des autorités victimisant et les privant de toute agentivité. Les moyens de résistance sont multiples et leur permette de reprendre le contrôle de leur mobilité. Elles recours au contrôle de leurs menstruations, de leurs sexualité et de leur force de travail.

Que ce soit dans les campements informels en foret dans l'attente de passage, sur la route ou encore sur les embarcations, de nombreux mécanismes enlèvent aux femmes leur pouvoir de décision pour des considérations de genre comme la force, l'organisation des camps, les abus sexuels ou encore leurs menstruations.

La force sexuelle des femmes migrantes leur appartient et elles l'utilisent pour reprendre le contrôle et se protéger. Les échanges économique sexuel sont tabous au Maroc, certains médecins refusent de soigner les migrantes à cause de cela, mais ces échanges font partie des moyens de résistance permettant aux migrantes de s'émanciper de la construction sociétale dans laquelle elles se retrouvent coincées. Entre blocage et « protection » par les autorités.

Les migrant.e.s subsaharien.nes subissent des oppressions systémiques de racisme et de sexisme aux frontières mais iels ne les subissent pas de la même façon et avec la même intensité. Les migrantes doivent résister deux fois plus pour s'en sortir et doivent faire preuve de résilience pour y arriver. A cause des entraves détaillées tout au long de ce mémoire, certaines renoncent.

La situation de Ceuta et Melilla à cette particularité d'être un point d'entrée terrestre vers l'Union européenne et d'avoir des enclaves sur le territoire marocain. Mais l'impact des politiques de sécurisation des frontières concerne l'ensemble des migrant.e.s désirant se rendre sur le territoire européen.

Les différences que le genre entraînent sur le parcours doivent aujourd'hui comme hier être pris en compte dans les procédures d'accueils des migrant.e.s. Le genre expose les femmes et les minorités de genre à des oppressions qui doivent être considérées pour fournir des procédures en adéquation avec le vécu des migrant.e.s mais aussi dans les soins et l'accompagnement des associations et des autorités.

À l'heure actuelle, à la lumière des récits exposés ci-dessus et des réalités de violences vécues par les migrant.e.s à différents niveaux et par différents agents, quelles sont les réponses que les autorités européennes peuvent apporter ? Comment le législateur européen peut intervenir, prenant en compte les dimensions ethniques et de genre, pour éviter des situations avec une telle insécurité ?

En outre, l'utilisation de la traite comme justification des repressions des migrant.s dans le but de protéger les migrantes est un sujet primordial quand les flux migratoires sont considérés avec la dimension de genre.

Bibliographie

Monographies

ARAB Chadia, « La circulation migratoire. Une notion pour penser les migrations internationales », 2008, *E-migrinter*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 358p.

GUIONNET Christine et NEVEU Erik, « *Féminins / masculins, sociologie du genre* », Armand Colin, Malakoff, 2021, 401p.

MATHIEU Nicole-Claude, « *L'arrondissement des femmes. Essais en anthropologie des sexes* », Paris, éditions EHESS, 1985, 251p.

MAZZELLA Sylvie, *Sociologie des migrations*. Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2016, 128p.

PHETERSON Gail, « *Le prisme de la prostitution* », paris, l'Harmattan, 2001, 214p.

SCHMOLL Camille, « *les damnées de la mer, femmes et frontières en Méditerranée* », La découverte, Paris, 2020, 248p.

TABET Paola, « *la grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel* », Paris, L'Harmattan, 2004, 207p.

Ouvrages collectifs et contributions

ALBA Otera et TYSZLER Elsa, « Boza ? Continuum d'enferment du Maroc à Ceuta et Melilla », *Atlas des migrants en Europe : approche critiques des politiques migratoires*, Migreurop, Armand Colin, 2017, pp. 68-69.

ALLUY Jérôme, « 13. Aux marches de l'Europe : des « pays-camps ». La transformation des pays de transit en pays d'immigration forcée (observations à partir de l'exemple marocain) », dans : Ali Bensaâd éd., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 2009, pp. 323-342.

BATTISTELLA Dario, CORNUT Jérémie, BARANETS Élie, « Chapitre 10. Les études féministes », dans : Théories des relations internationales. sous la direction de Battistella Dario, Cornut Jérémie, Baranets Élie. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019, pp. 347-377.

BESKI-CHAFIQ Chahla, « Femmes en migration : enjeux et défis d'une approche genrée », dans : Marie Poinot éd., *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte, « Hors collection Sciences Humaines », 2014, pp. 266-274.

BUTLER Judith, GAMBETTI Zeynep, SABSAY Leticia (dir.), «Vulnerability in Resistance», Durham : Duke university Press, 2016, 25p.

CONDON Stéphanie, « Entre invisibilité et sur visibilité. Genre, « race », classe dans les migrations antillaises en métropoles », in : Cossée Claire (dir) *le genre au cœur des migrations*. Ed : Editions Petra 2012, pp. 101-104.

DELORI Mathias, « Relations internationales », dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, pp. 444-456.

KORGOAT Daniel, « Dynamiques et consubstantialité des rapports sociaux », in Dorlin, E. (dir), *sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009, pp. 111-126.

MACHIKOU Nadine, Perseil Sonny, « Sexualités imputées, migrations des corps », *Migrations Société*, 2008/2 (N° 116), pp. 25-42.

MIGREUROP, « *Atlas des migrants en Europe : approche critiques des politiques migratoires* », Armand Colin, Paris, 2017, pp. 173.

MOROKVASIC Mirjana, préface in : COSSÉE Claire (dir) *le genre au cœur des migrations*. Ed : Editions PETRA, 2012, pp 13-18.

LADA Emmanuelle, « le genre des discriminations ethniques et raciales. Monde du travail, intermédiaires de l'emploi et intervenants sociaux » in : Cossée Claire (dir) *le genre au cœur des migrations*. Ed : Editions PETRA, Paris, 2012, pp. 13-18.

OLLIVIER Michèle, et Tremblay Manon, 2000 *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Paris/ Montréal, L'Harmattan, pp. 26-28.

OUALI Nouria, « Les rapports sociaux de genre, de classe, de race et de sexualité en sociologie des migrations », in : COSSÉE Claire (dir) *le genre au cœur des migrations*, Ed : Editions Petra, 2012, pp. 91-99.

LOUDADA Mohamed, « 7. Les villes portuaires sahariennes, nouvelles étapes pour l'immigration. Le cas de Lâayoune », dans : Ali Bensaâd éd., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 2009, pp. 302.

PISANI Maria, « Chapitre 7 « Corps illégaux » en mouvement – un regard critique sur la migration forcée en faveur d'une justice sociale pour les jeunes demandeurs d'asile », dans : *Une Europe en bonne santé: la jeunesse européenne contemporaine entre doutes et certitudes, Conseil de l'Europe*, 2017, p. 81-101.

TABET Paola, « La grande arnaque l'expropriation de la sexualité des femmes », dans : Annie Bidet-Mordrel éd., *Les rapports sociaux de sexe*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Actuel Marx Confrontations », 2010, pp. 104-122.

TASSIN Louise, « L'approche hotspots, une solution en trompe-l'œil. Compte-rendu d'enquêtes à Lesbos et Lampedusa », dans : Annalisa Lendaro éd., *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2019, pp. 161-185.

Articles scientifiques et périodiques

ARAB Chadia, « Parcours et nouvelles routes migratoires en Méditerranée : le cas des migrations marocaines », *Maghreb - Machrek*, 2014/2 (N° 220), pp. 75-92.

Ba Ramata, Konte Bakary, Vazquez Katia, « Femmes immigrées issues de milieux populaires, femmes oubliées ? », *Spécificités*, 2014/1 (n° 6), pp. 168-177.

BROQUA Christophe et DOQUET Anne, 2013, « Penser les masculinités en Afrique et au-delà », *Cahiers d'études africaines*, n° 209-210, pp. 9-41.

CASSARINO Jean-Pierre, « La dimension extérieure dans le nouveau pacte sur la migration et l'asile : l'Union européenne rattrapée par la géopolitique », *Revue internationale et stratégique*, 2021, N° 122, pp. 115-124.

CARBADO Dave, CRENSHAW Kimberlé, MAYS Vicky and TOMLINSON Barbara, Intersectionality : Mapping the Movements of a Theory. *Du Bois Review: Social Science Research on Race*, 2013, , pp. 303-312.

Charron Hélène et Auclair Isabelle, Démarches méthodologiques et perspectives féministe, *Recherches féministes*, 29(1),2016, pp. 1–8.

CHEIKH Mériam, « Échanges sexuels monétarisés, femmes et féminités au Maroc : une autonomie ambivalente », *Autrepart*, 2009/1, n° 49, pp. 173-188.

CRAWLEY Heaven, « Gender, persecution and the concept of politics in the asylum determination process », *Forced Migration Review*, 2000, n°9, pp. 17-20.

CRENSHAW Kimberlé, « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, 43 (6), juillet 1991, p. 1241-1299.

D'AOUST A.-M. , « Les approches féministes en Relations internationales », dans A. MacLeod et D. O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales*, op. cit., pp. 281-304.

FOOTE Victoria, « Women as a Particular Social Group: A Reconsideration », *Refuge*, 1994, vol. XIV, n°7, pp. 8-12.

DAHINDEN Janine, ROSENDE Magdalena, BENELLI Natalie et alii, « Migrations : genre et frontières – frontières de genre », *Nouvelles Questions Féministes*, 2007, vol. XXVI, n°1, pp. 4-14.

DE WENDEN Catherine, "Les flux migratoires légaux et illégaux", *CERISCOPE Frontières*, 2011.

EL QADIM Nora, « La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités », *Politique européenne*, 2010/2 (n° 31), pp. 91-118.

ESCOFFIER Claire, « Savoir transiter au féminin : transmigrations subsahariennes dans l'espace maghrébin », *L'Année du Maghreb*, I , 2006, pp. 139-151.

ESPUCHE Brigitte, « Frontex, l'agence européenne d'expulsion », *Plein droit*, 2020/2 (n° 125), p. 7-10.

FREEDMAN Jane , « Introduire le genre dans le débat sur l'asile politique », *Les cahiers du CEDREF*, 12 | 2004, pp. 61-80.

FREEDMAN Jane, « Violences de genre et “ crise ” des réfugié.e.s en Europe », *Mouvements : des idées et des luttes*, La découverte, 2018, 93 (1), pp. 60-65.

FASSIN Éric, « Résistance et réception : Judith Butler en France », *La revue lacanienne*, 2007/4 (n° 4), pp. 15-20.

FRESNOZA-FLOT Asuncion, PERRAUDIN Anna, « Migrations », dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, pp. 322-333.

GARDEY Delphine, LAUFER Jacqueline, « Égalité, parité, discrimination : l'histoire continue », *Travail, genre et sociétés*, 2002, N° 7, pp. 39-40.

GUILLAUMIN Colette, « Sur la notion de minorité », *L'Homme et la Société*, 1985, n° 77-78, pp. 101-109.

HELMA Lutz, "Gender in the Migratory Process", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2016 , pp. 1647-1663.

HILL Collins, "The social construction of black feminism thought", *Signs. Journal of woman in culture and Society*, vol. 14, n°4, 1989.

ATAK Idal, CREPEAU Of, « Managing migrations at the external borders of the European Union: Meeting the human rights challenges », *European Journal of Human Rights*, 2014, pp. 606

JENSON Jane, LÉPINARD Éléonore, « Penser le genre en science politique. Vers une typologie des usages du concept », *Revue française de science politique*, 2009, Vol. 59, pp. 183-201.

MORICE Alain et RODIER Claire, « Politiques de migration et d'asile de l'Union européenne en Méditerranée », *Confluences Méditerranée*, 2013, N° 87, pp. 109-120.

MOROKVASIC Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, n°16 , 2008.

MOROKVASIC Mirjana, « Women in migration », *The International migration review* vol. 18, 1984, pp. 882-907.

NAUDIER Delphine et SORIANO Éric, « Colette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie », *Cahiers du Genre*, 2010, n° 48, pp. 193-214.

LOCHAK Danièle, « La notion de discrimination », *Confluences Méditerranée*, 2004, N° 48, pp. 13-23.

OMER-HOUSEAUX Frédérique, « Le genre, une notion féconde pour les sciences sociales », *Idées économiques et sociales*, 2008, N° 153, pp. 4-5.

PETERSON V. Spike , « Thinking Through Intersectionality and War », *Race, Gender & Class*, 2007, 10p.

PIAN Anaïk , "Trajectoires de rapatriés", *Hommes & migrations*, 1286-1287, 2010, pp. 86-97.

QUAGLIARIELLO Chiara, « Continuum de violence et agentivité dans la migration féminine du Nigeria vers l'Europe », *Autrepart*, 2018, (N° 85, pp. 57-74.

RHEIN Eberhard, « Quelle politique de migration pour l'Union européenne ? », *Outre-Terre*, 2006, n° 17, pp. 65-74.

SÁNCHEZ Raúl, « L'Europe, Ceuta, Melilla. La perspective des camps », *Multitudes*, 2005, n° 23, pp. 63-71.

SAYAD Abdelmalek, « Le phénomène migratoire, une relation de domination », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1981, pp. 365-406.

SAYAD Abdelmalek, « Tendances et Courants des Publications en Sciences Sociales sur l'Immigration en France Depuis 1960 », *Current Sociology*, 1984.

SIMON Patrick, « Introduction au dossier : « la construction des discriminations » », *Sociétés contemporaines*, 2004, n° 53, pp. 5-10.

SPERANTA Dumitru, Abdeslam Marfouk, « Existe-t-il une féminisation de la migration internationale ? », *Hommes & migrations* 1311, 2015, pp. 31-41.

TÉTRY-RIVIÈRE Gabriel, « Elsa Dorlin, *Se défendre. Une philosophie de la violence*. Paris, Éditions Zones/La Découverte, 2017, 200 pages », *Travail, genre et sociétés*, 2020/2 (n° 44), pp. 196-199.

TISSIER-RAFFIN Marion, « Crise européenne de l'asile : l'Europe n'est pas à la hauteur de ses ambitions », *La Revue des droits de l'homme*, 2015.

TRAORÉ MOUSSA Khoré, « La gouvernance des flux migratoires de l'Afrique vers l'Union européenne », *L'Europe en Formation*, 2019, n° 388, pp. 121-134.

TYSZLER Elsa, « « Boza ! » disent aussi les femmes », *Vacarme*, 2018, N° 83, pp. 82-91.

TYSZLER Elsa, « la sécurisation des frontières et violences contre les femmes », *Migrations Société*, N° 173, 2018, pp. 143-158.

VERLUISE Pierre, « Politique familiale et politique migratoire : Les hésitations de l'Union européenne », *Population & Avenir*, 2009, n° 693, pp. 14-15.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, « En contrepoint. L'espace migratoire méditerranéen et ses enjeux », dans : Ali Bensaâd éd., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 2009, pp. 427-437.

ZURLO Yves, « Ceuta et Melilla Villes espagnoles ou dernières colonies en Afrique ? », *Grande Europe*, N° 28, Janvier 2011.

Articles de presse

GALOPIN Alice, Valentine Pasquesoone, Marie-Adélaïde Scigacz, Ceuta : 8 000 migrants sont arrivés depuis lundi, dont 4 000 renvoyés au Maroc, France info, 18 mai 2021.

BOZONNET Charlotte, « Vive émotion au Maroc après les tirs meurtriers de la marine sur un bateau de migrants », *Le Monde*, 27 septembre 2018.

OULMOUDDANE, Hicham Nador: évacuation musclée de plusieurs camps de migrants, H24, 18 mai 2018. [consulté le 29 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.h24info.ma/maroc/nador-evacuation-musclée-de-plusieurs-camps-de-migrants/>

HIERRO, Lola, "No hay activista que no haya sufrido represión en Marruecos", *El País*, 13 février 2018.

GISTI, Enfermement en période de COVID 19, Fil d'infos 17 mars - 15 mai 2020. [consulté pour la dernière fois le 14 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.gisti.org/spip.php?article6362>

KOZLOWSKI Nina, « À Ceuta et Melilla, nouveau bras de fer entre le Maroc et l'Espagne », *JeuneAfrique*, 17 février 2021. [consulté le 14 juillet 2021]. Disponible à l'adresse :

<https://www.jeuneafrique.com/1123160/politique/a-ceuta-et-melilla-nouveau-bras-de-fer-entre-le-maroc-et-lespagne/>

POMMIERS, Eléa, 2021. A Ceuta, des décennies de crise migratoire entre l'Espagne et le Maroc. *Le Monde*. 19 mai 2021. [consulté le 23 juin 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2021/05/19/comprendre-la-crise-migratoire-sans-precedent-a-ceuta_6080732_3210.html

X., « Qu'est-ce que l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) ? », *Toute l'Europe*, 10 décembre 2020. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.touteleurope.eu/societe/qu-est-ce-que-l-agence-europeenne-de-garde-frontieres-et-de-garde-cotes-frontex/>

X., « EU border force Frontex accused of allowing abuse of migrants », EURACTIV, 6 août 2019. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.euractiv.com/section/global-europe/news/eu-border-force-frontex-accused-of-allowing-abuse-of-migrants/>

X., « Ceuta et Melilla : l'histoire des deux dernières enclaves "espagnoles" d'Afrique du Nord », *BBC news*, 21 mai 2021. [consulté le 14 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.bbc.com/afrique/region-57186432>

X., « L'assaut d'immigrants sur l'enclave espagnole de Ceuta a fait cinq morts », *Le Monde*, 29 septembre 2005. [consulté le 16 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2005/09/29/l-assaut-d-immigrants-sur-l-enclave-espagnole-de-ceuta-a-fait-cinq-morts_694052_3210.html

X., « Le Maroc pose de nouveaux barbelés le long de sa frontière avec Ceuta pour rendre le passage impraticable », *Infomigrant*, 15 juin 2021. [consulté le 17 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.infomigrants.net/fr/post/32955/le-maroc-pose-de-nouveaux-barbeles-le-long-de-sa-frontiere-avec-ceuta-pour-rendre-le-passage-impraticable>

X., « La crisis migratoria en Ceuta, en imágenes », *EL PAIS*, 19 may 2021. [consulté le 17 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : https://elpais.com/elpais/2021/05/19/album/1621416680_988898.html#foto_gal_1

Analyses

CIRÉ, « Le Règlement Dublin: qu'est-ce que c'est et comment ça marche? », 26 janvier 2021. [consulté le 8 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cire.be/publication/le-reglement-dublin-quest-ce-que-cest-et-comment-ca-marche/#:~:text=Le%20but%20du%20R%C3%A8glement%20Dublin,plusieurs%20%C3%89tats%2C%20dont%20la%20Belgique.>

CIRÉ, « L'externalisation du droit d'asile et de la gestion des frontières par l'Union européenne », 21 décembre 2018. [consulté le 8 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cire.be/publication/lexternalisation-du-droit-dasile-et-de-la-gestion-des-frontieres-par-lunion-europeenne/>

MIGREUROP, « exilé.e.s VS covid 19 : une pandémie de mesures d'exception », juin 2021. [consulté le 9 juillet 2021]. Disponible à l'adresse :

MIGREUROP, « Frontex : quelles garanties pour les droits de l'homme ? », 2011. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <http://migreurop.org/article3055.html?lang=fr>

MIGREUROP, « Accords de réadmission- La coopération au service de l'expulsion des migrants », décembre 2012. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <http://migreurop.org/article2222.html>

MYRIA, *Myriatics #6 : la migration a-t-elle un genre ?*, Décembre 2016. [consulté le 3 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-6-la-migration-a-t-elle-un-genre>

Législation et documents officiels

Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, A/RES/71/1, New York, 2016.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil et à la Banque européenne d'investissement relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration, 7 juin. 2016.

Commission européenne, *Nouveau p acte pour l'asile et la migration*, 23 septembre 2020.

Déclaration de Malte par les membres du Conseil Européen concernant les aspects extérieurs des migrations : remédier à la situation le long de la route de la Méditerranée centrale, 3 février 2017.

Le programme de La Haye: dix priorités pour les cinq prochaines années, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen du 10 mai 2005 – «Le programme de La Haye: dix priorités pour les cinq prochaines années. Un partenariat pour le renouveau européen dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice» [COM(2005) 184 final – Journal officiel C 236 du 24.9.2005].

Proposition de Règlement sur Frontex, p.8. Fiche financière révisée à la suite de l'accord provisoire entre les colégislateurs, 8354/19, 22 mai 2019.

Règlement (UE) 2016/1624 Parlement européen et Conseil du 14 septembre 2016.

Rapports

Borders in Globalization Review, Special Issue: Borderlands in the Era of COVID-19, December 2020.

Human Rights Watch, *The Mediterranean migration crisis*, 2015.

Last Rights, every body count: Death, Covid-19 and Migration Understanding the Consequences of Pandemic Measures on Migrant Families, January 2021.

Note d'information conjointe CCSM - GADEM, février 2015

Rapport MSF Maroc 2010 : Violence sexuelle et migration La réalité cachée des femmes subsahariennes arrêtées au Maroc sur la route de l'Europe, Mars 2010.

Organisation Internationale pour les migrations, *Rapport sur l'État de la migration dans le monde*, 2020.

Organisation Internationale pour les migrations, *Rapport sur l'état des migrations dans le monde*, 7 novembre 2019.

Rapport FIDH et GADEM : « Maroc : entre rafles et régularisations, bilan d'une politique migratoire indécise ».

Rapport de la Cimade, la situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques européennes, Octobre 2004.

Rapport d'observation de la Cimade, Frontières européennes Défense d'entrer ? Illustrations à travers les situations à Calais, Ceuta et Melilla et en Sicile, Juin 2016.

Rapport de mission Gitsi, Hotspot de Samos : l'enfer à la frontière gréco-turque, 28 avril 2020.

Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité, « L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques » », 2004, Strasbourg.

Rapport d'activité de Frontex 2019.

Rapport de Human Right Watch, Abus et expulsions : Les mauvais traitements infligés aux migrants d'Afrique subsaharienne au Maroc, février 2014,

Rapports Amnesty internationale, *Peur et barbelés, la stratégie de l'Europe pour tenir les réfugiés à distance*, Novembre 2015.

Rapport MSF 2013 : Violences, Vulnérabilité et Migration : Bloqués aux Portes de l'Europe
Un Rapport sur les Migrants Subsahariens en Situation Irrégulière au Maroc.

Tineke STRIK, Conséquences pour les droits de l'homme de la « dimension extérieure » de la politique d'asile et de migration de l'Union européenne: loin des yeux, loin des droits ? Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, 2018.

WENDER, Anne-Sophie (en collaboration avec LAFLAMME-MARSAN, Marie-José ; RACHIDI, Hicham, AFVIC-Plateforme Migrants), *Gourougou, Bel Younes, Oujda : la situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union européenne*, Paris : Cimade, Service des solidarités internationales, 2004, 48 p.

Conférences

BLANCHARD Emmanuel, « Qu'est-ce que l'externalisation ? », Actes de la journée d'études Externalisation des politiques d'immigration et d'asile de l'Union européenne, Gisti, mars 2006.

Documents audio-visuels

Reportage vidéo, Le Temps « Les migrants, grands oubliés du Covid-19 », 2020.

Reportage vidéo, euronews : « Tensions entre l'Espagne et le Maroc autour de Ceuta et Melilla », 22 décembre 2020. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=z_GTPqj_PKI&ab_channel=euronews%28enfran%C3%A7ais%29

Le dessous des cartes, Maroc, les frontières incertaines - (Les frontières du Maroc selon les cartes), 12 août 2010. [consulté le 12 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.dailymotion.com/video/xf0uz>

David Fedele, film documentaire, « The land Between, », octobre 2013. [consulté le 13 mars 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=Vf4N_IHOWEA&ab_channel=DavidFedele

Estephan Wagner, Moritz Siebert et Abou Bakar Sidibé ,Those who Jump, Février 2016. [consulté le 14 mars 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=e3z1dL426tE&ab_channel=MIFF

1. Témoignages

Témoignage 1 : « *On n'a jamais vu un Syrien être frappé à la frontière, si vous êtes noir, vous serez frappé comme un serpent* », affirme un Nigérian en 2015 pour El País , 13 février 2018.

Témoignage 2 : « *À Nador, il suffit d'être noir pour être arrêté, c'est une ville interdite aux Subsahariens* », dénonce un militant marocain en 2017.

Témoignage 3 : « *Le groupe subsaharien [...] est de loin le plus vulnérable [...] et le moins bien traité par rapport aux autres, comme les Syriens. Les Syriens sont les bienvenus : ce sont des Arabes, ils ont la même religion, ils viennent d'un pays en guerre... Il y a une certaine tolérance parce qu'ils nous ressemblent davantage* » déclare Khadija Ainani, vice- présidente de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) dans une interview en 2018 pour El País en 2018.

Témoignage 4 : « *Il y a vraiment une question de Blancs et de Noirs. Ça c'est de la politique, priorité à certaines personnes et pas à d'autres. Pourquoi est-ce que la problématique focalise sur certaines personnes de couleur et pas sur les autres ? En fait aucune personne noire ne va demander l'asile car on ne va pas la laisser s'approcher pour le simple fait qu'elle est noire, alors que si elle est syrienne... Le bureau d'asile à la frontière : c'est juste pour faire taire les gens. Pourquoi ouvrir un bureau asile à la frontière si je ne peux pas m'en approcher ? Revenez dans quatre ans pour demander si un noir a pu demander l'asile. Tout ça c'est un gros mensonge, ça ne se résout pas comme ça. On ne met pas un pansement pour régler une d'association de défense des droits des migrants. 1 2 telle situation. » « *Quel bureau d'asile ? Un bureau d'asile à Beni-Ansar? Mais c'est impossible, on ne peut pas approcher la frontière! Ça c'est pour les Syriens.* » rétorque J. un Guinéen vivant en forêt de Nador depuis de nombreux mois. « *Le bureau d'asile est un système raciste. Si tu es noir et que tu vas près de la frontière, tu seras frappé. S'ils autorisent les Syriens à passer sans visa, pourquoi les Subsahariens ne pourraient pas ?* » un Nigérian de Nador et porteur d'un projet d'association de défense des droits des migrants. Migreurop 2015*

Témoignage 5 : « *Le Salvamento [organisme espagnol de sauvetage en mer] aura plus de pitié s'il y a des femmes enceintes ou avec des bébés dans le zodiac* » Elza Tyszler « faire Boza » 2018

Témoignage 6 : « *si tu as tes menstrues, on ne te laisse pas monter dans le convoi, car on dit que ça attire les requins* » Elza Tyszler « faire boza » 2018

Témoignage 6 bis : « *On ne peut pas laisser les femmes qui ont leurs règles monter dans le convoi, ça va porter malheur* » Elza Tyszler « faire boza » 2018

Témoignage 6 ter : « *Avant de monter dans le convoi, le chairman demande à une femme de passer la main dans le dessous de chaque fille pour voir s'il y a du sang* » se souvient une jeune sénégalaise » Elza Tyszler « faire boza » 2018.

Témoignage 7 : « *Moi je vais à Nador, je suis une fille. Quand j'arrive en forêt, tout le monde me veut. Si c'est un chairman, je peux perdre mon argent pour passer. Il peut ne pas m'amener, parce que je lui plais. Quand il y a des convois [tentatives de traversée en mer], il ne me met pas dedans. Pourquoi ? Il veut me toucher d'abord. Tu vois ?* » Jeune sénégalaise 2018. Elza Tyszler « faire boza » 2018.

Témoignage 8 : « *Nous sommes les soldats d'une guerre que nous n'avons pas choisie* » Elza Tyszler 2020

Témoignage 9 : « *c'est le prix à payer pour les femmes qui veulent voyager* » médecin d'une ONG marocaine, 2018

Témoignage 10 : « *(...) la libération de plusieurs migrants, notamment des femmes et enfants, qui étaient contraints de vivre au sein de cette forêt par les réseaux de passeurs et de traite des êtres humains* ». Le ministère de l'Intérieur, dans un communiqué de presse rendu public le 11 février 2015 pour justifier les rafles dans les campements de migrants.

Témoignage 11 : « *Après les tentatives de franchissement de la barrière de Melilla, l'hôpital de Nador était généralement rempli de migrants blessés. La plupart du temps, les migrants vous racontaient comment ils avaient été frappés de multiples fois par les forces auxiliaires marocaines. Beaucoup arrivaient dans des états pitoyables, avec plusieurs membres cassés. Cependant, à plusieurs occasions, j'ai rencontré à l'hôpital des migrants choqués du fait qu'ils avaient été frappés par la Guardia civil espagnole : 'Nous pensions qu'une fois entrés en Europe, nous serions en sécurité' m'avait dit*

l'un d'entre eux. 'Mais les Espagnols nous frappent de la même façon. Cette fois, quand ils nous ont refoulés au Maroc, les Alis [forces auxiliaires marocaines] étaient étonnés de nous voir dans cet état et ne nous ont pas frappés. Ils nous ont juste ramené à Gourougou'. » Julianna Nagy, ancienne volontaire à l'hôpital Hassani de Nador entre 2013 et 2014.

Témoignage 12 : *« l'année 2014 a été [...] exceptionnelle par le nombre de blessés reçus à l'hôpital Hassani [à Nador] qui a atteint un total de 743 cas [...]. Les blessures constatées sont des fractures au niveau des membres, des vertèbres et des épaules, des traumatismes crâniens, des coupures de tendons, des blessures aux mains et aux yeux et des ecchymoses qui ont nécessité aussi bien pour les malades que pour les blessés dix interventions chirurgicales [...]. Les tentatives [de franchissement de la barrière] des 24 et 25 juillet ont été caractérisées par l'utilisation par les autorités espagnoles de gaz lacrymogène, de balles en caoutchouc et à poudre ». Selon (AMDH) l'Association Marocaine des Droits Humains de Nador.*

Témoignage 13 : *« À la barrière, les Marocains frappent, frappent, avec les gourdins, mais la Guardia aussi avec les matraque ». Témoignage récolté par l'Association Marocaine des Droits Humains de Nador en 2015.*

Témoignage 14 : *« Dans la forêt, nous vivons dans de mauvaises conditions car nous n'avons rien pour nous protéger. Nous utilisons des bâches en plastique et les arbres de la forêt et nous essayons de construire des espèces de tentes... nous n'avons rien à manger et nous attrapons tellement de maladies. ». Rapport MSF 2013 : Prince, 20 ans.*

Témoignage 15 : *« Les rafles quotidiennes font que la plupart des migrants vivent toujours avec la peur de l'arrestation et de l'expulsion. Cette peur signifie que beaucoup d'entre eux souffrent de troubles du sommeil. Vivre dans un état d'alerte constant, sur ses gardes et en danger provoque chez eux du stress et de l'angoisse, avec un effet négatif sur leur santé mentale ». Psychologue de MSF.*

Témoignage 16 : *« On nous a conduit à la frontière et on nous a laissés là du côté algérien à 11h du soir. La police / gendarmerie algérienne est arrivée avec ses armes... et nous a amenés dans leur base. Je voulais courir pour tenter de leur échapper mais l'un d'eux a crié "Ne cours pas !" et il a tiré. Je me suis caché et la balle m'a frôlé. Il m'a frappé tant qu'il a voulu, avec ses bottes, avec ses armes...*

Ils ont pris mes vêtements et ont tout brûlé. Ils nous ont pris notre argent. À quatre heures du matin ils nous ont laissés partir. Sur nous on avait juste les sous-vêtements que nous portions. Heureusement, nous avons rencontré un marocain qui allait à la mosquée. Il nous a demandé ce qu'il nous était arrivé et nous a donné un peu de vêtements pour nous habiller. » Denis, 16 ans. Rapport MSF 2013

Témoignage 17 : *« À Maghnia on te demande de payer cinquante euros. Les femmes doivent payer 150 euros et celles qui ne le peuvent pas sont obligées de se “marier” avec eux, ils les violent. ... Toutes les nuits durant quatre nuits de suite les membres de ce groupe ont réveillé et abusé de celles qui ne payaient pas. On m’a fouillé et on m’a frappé avec des gourdins quatre fois. J’ai encore des cicatrices et très mal. Les groupes qui opèrent par nationalité sont très organisés : chaque groupe a un chef, un secrétaire et des responsables – ce sont eux qui te frappent avec des gourdins. Lorsque finalement j’ai pu arriver à Oujda, j’ai dû payer le “droit du ghetto” une nouvelle fois. » Charles, 27 ans. Rapport MSF 2013*

Témoignage 18 : *« On nous a abandonné dans le désert et nous avons dû marcher pendant sept heures pour arriver à Tamanrasset. Là-bas, chaque nationalité a une maison. J’ai été reçue par le président qui m’a conduit dans une maison... il m’a dit qu’il allait me présenter un homme qui s’occuperait de moi, que je vivrais avec lui et que personne ne m’embêterait. Cet homme serait mon mari... Les hommes là-bas, ils te prennent comme si tu es un chien, matin, midi et soir, ils font du sexe avec toi tout le temps. Ils te frappent, font ce qu’ils veulent. Si tu ne veux pas, ils te laissent aller et la police vient te chercher ». Marie, 30 ans. Rapport MSF 2013*

Témoignage 19 : *« Il a mis sa main sur ma bouche et il m’a violée... Alors un autre est venu et il m’a violée aussi. Ils l’ont fait à plusieurs reprises, deux personnes, chacune à son tour. J’étouffais et j’ai perdu connaissance. Lorsque je me suis réveillée, j’étais toute trempée, ils avaient jeté de l’eau sur moi. Je ne pouvais pas parler. Ils m’ont habillée et m’ont laissée là où ils m’avaient trouvée. Ils m’ont abandonnée là. » Beauty, 32 ans. Rapport MSF 2013.*

Témoignage 20 : *« On nous a envoyé à Médecins Sans Frontières, qui nous ont dit que nous devons faire le test du VIH. C’est moi la victime, mes enfants sont sains. Lorsque je me suis effondrée en pleurs le médecin m’a consolée, il m’a dit que c’était*

bien de savoir, parce que maintenant ils savent qu'ils peuvent m'aider avec le traitement. » Beatrice, 52 ans. Rapport MSF 2013

Témoignage 21 : *« Ils nous ont obligées à nous coucher par terre pour que nous ne puissions pas bouger et ils nous ont violées. Chacune a été violée par six hommes. Lorsque l'un finissait, l'autre recommençait... Maintenant je suis comme une petite fille, même si je suis grande. Ma vie est finie. Je veux partir chez moi mais je n'ai pas d'argent »* Juliette, 46 ans. Rapport MSF 2013

Témoignage 22 : *« Si j'accouche maintenant j'expliquerai à mon enfant... S'il me demande "qui est mon père ?" Je lui dirai "qui est ton père ? Je ne peux pas te le dire". Je lui expliquerai ce qui s'est passé. Je ne sais pas si c'était le deuxième ou le troisième viol. Je dois dire la vérité, je ne peux pas la cacher. C'est une histoire que je raconterai toujours, même si je vais en Europe et un jour je me marie, je la raconterai toujours ».* Marie, 30 ans. Rapport MSF 2013

Témoignage 23 : *« Nous avons reçu une fois une survivante qui disait avoir été violée par un groupe d'hommes. Bien qu'elle soit venue nous voir dans les 72 premières heures suite à son agression, quand le traitement pour prévenir le VIH et les grossesses non désirées est le plus efficace, lorsque nous l'avons accompagnée à l'unité, celle-ci était déjà fermée ; le lendemain, lorsque nous avons pu voir un médecin, une des premières choses qu'on lui a demandé a été si, avant l'agression, elle était vierge. Le médecin l'a alors examiné rapidement et a conclu que la femme n'avait pas été violée, sans poser d'autres questions. »* Coordinatrice du Projet de MSF, Rabat

Témoignage 24 : *« Des fois, même si tu as de l'argent, ça ne va pas t'aider du tout. Parce que tous les chairmen que tu vois là-bas, ils veulent les filles. Surtout les nouvelles qui viennent de débarquer. À chaque fois, tu donnes ton argent, mais on ne t'emmène pas. Pourquoi ? Parce que le chairman est intéressé par toi. Soit tu fais ce qu'il veut, ensuite il t'emmène, soit tu ne veux pas, il te laisse là-bas. C'est ça » ; « Quand je suis venue la première fois à Nador, j'étais enceinte et j'avais l'argent. C'est parce que j'ai refusé le chairman qu'il ne m'a pas fait voyager et qu'il a bloqué mes 2 500 euros. [...] C'est impossible pour une femme, même si elle est enceinte ou si elle a un enfant, de boza²⁷ sans coucher avec les chairmen ».* Témoignage d'une sénégalaise et d'une libérienne en 2015. Elsza Tysler 2019.

Témoignage 25 : « *elles peuvent au moins descendre en ville pour taper le salam [mendier] et ramener de la nourriture, car on ne les arrête pas. Nous les hommes, on nous traque* » Témoignage d'hommes du campements en 2015. Rapports Cimade 2013.

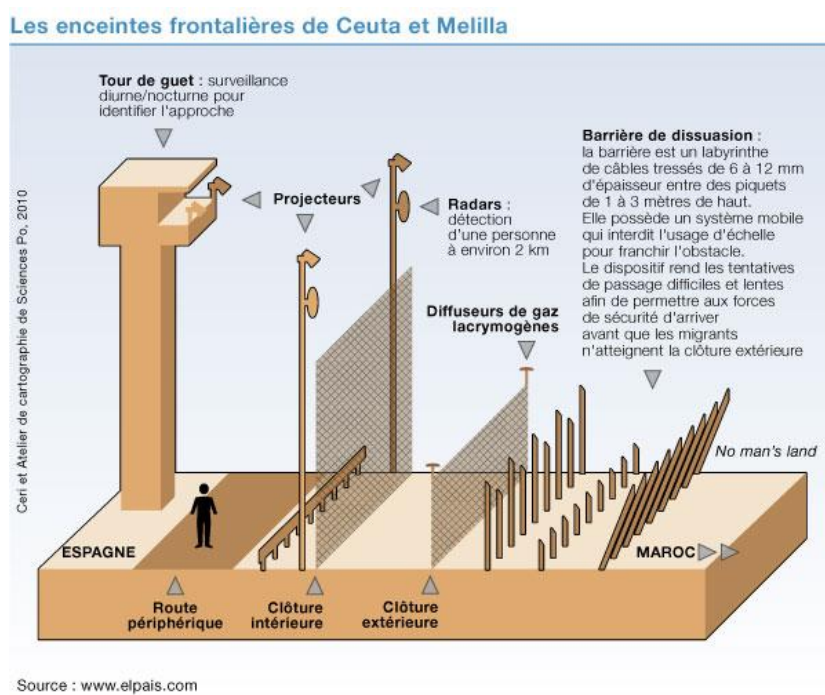
Témoignage 26 : « *Nous, on a avalé pas mal de trucs là-bas ! Toutes les filles en fait. On avalait deux, quatre pastilles par jour. Des filles avalaient des paquets même, c'est dangereux ! Pour voyager, les gens sont capables de tout !* » Témoignage du camp de Bel Younes en 2015.

Témoignage 27 : « *c'est le prix à payer pour les femmes qui veulent voyager* » médecin d'une ONG sur place. Rapport MSF 2013.

Témoignage 28 : « *Quand on est dans l'eau et qu'on appelle Salvamento [l'organisme espagnol de sauvetage en mer], ils demandent toujours s'il y a des femmes enceintes ou des enfants à bord. S'il n'y en a pas, ils risquent de retarder [leur intervention]* » Jeune sénégalaise de Nador. Rapport MSF 2013.

2. Figures

Figure 1 : Evolution de la barrière



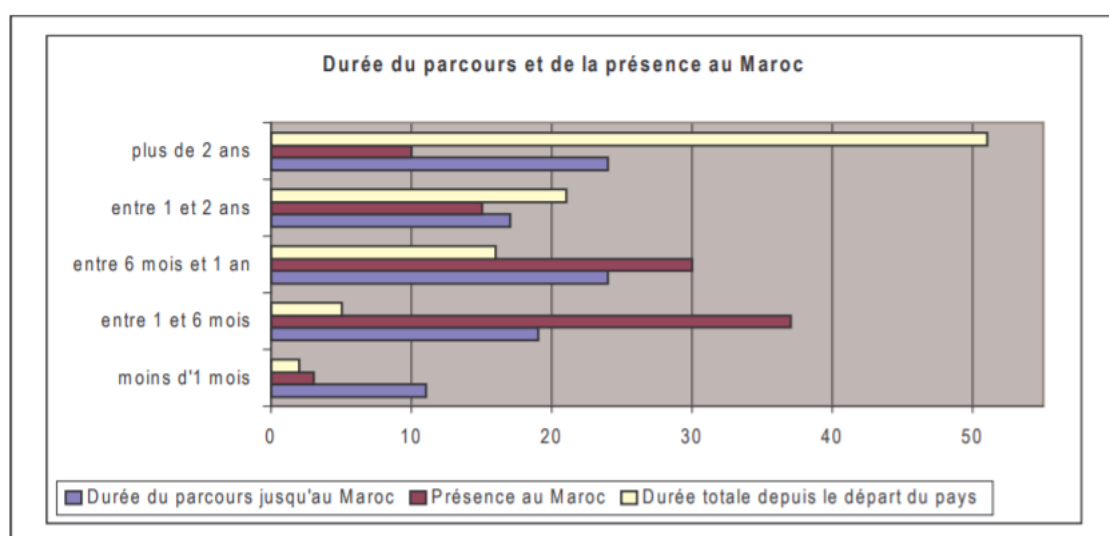
Source : Elpais

Figure 2 : Photo de la barrière de Melilla en 2015



Source : Rapport de la Cimade

Figure 3 : Durée de parcours et de la présence au Maroc



Source : Rapport de la Cimade 2005

Figure 4 : Carte Maroc



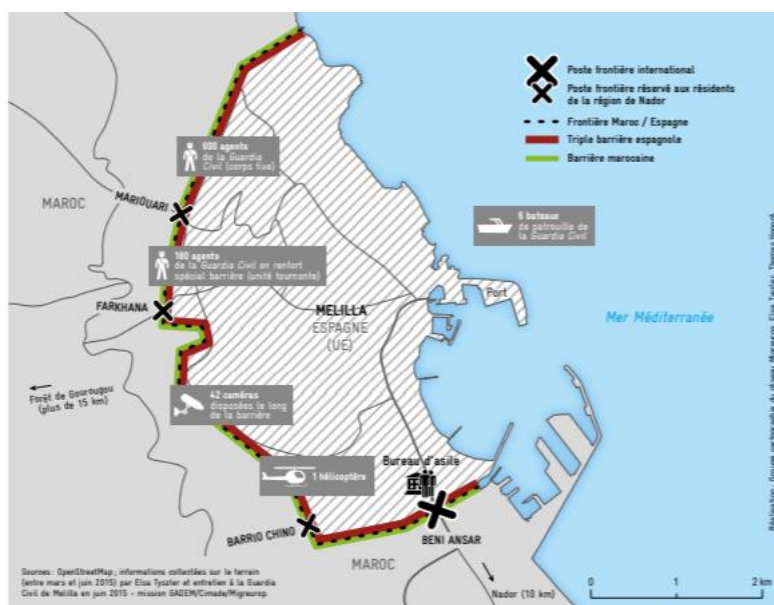
Source : infomigrants : *Franchir les barbelés de Ceuta et Melilla : et après ?* Juillet 2019

Figure 5 : Carte des lieux de campements aux alentours de Melilla



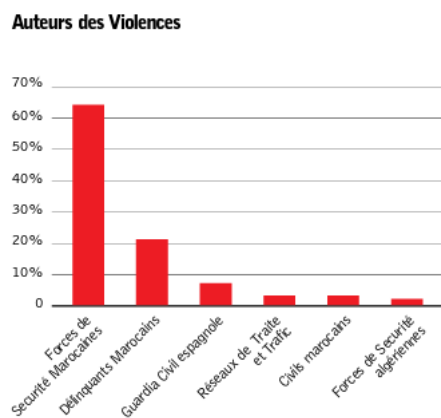
Source : Carte réalisée à partir des matériaux collectés par Omar Naji et Elsa Tyszler. Migreurop, « Atlas des migrants en Europe : approche critiques des politiques migratoires », Armand Colin, Paris, 2017, pp. 173.

Figure 6: Outils de surveillance de la frontière de Melilla



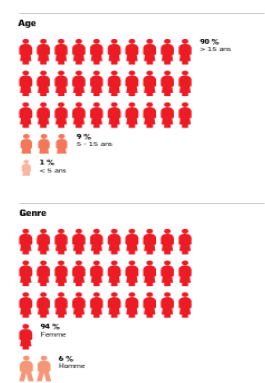
Source : Openstreetmap avec les informations récoltées par Elsa Tyszler en 2015.

Figure 7 : les auteurs des violences envers les migrant.es au Maroc



Source : rapport MSF 2013

Figure 8 : Genre et âge des victimes de violences sexuelles



Source : MSF 2013

Ce mémoire traite de la question de l'externalisation et de la sécurisation des frontières entre l'Union européenne et le Maroc au regard de la perspective critique du genre sur les cas des enclaves de Ceuta et Melilla.

Ce mémoire étudie donc comment la sécurisation et l'externalisation des frontières de l'Union européenne impactent concrètement le parcours migratoire des femmes et quelles sont les mécanismes qu'elles mettent en place pour y faire face dans le cas des frontières avec le Maroc. En outre, il était important de sortir des discours plaçant les femmes dans une position de victime. L'agentivité et la résilience font partie intégrante du parcours migratoire.

Les violences de genre et les violences sexuelles sont quotidiennes sur le parcours des femmes subsahariennes et conditionnent la réussite de leur entreprise. Elles mettent en place des moyens de résistance et de résilience afin de reprendre le contrôle sur leur parcours migratoire de par le travail sexuel et le contrôle de leur corps.

Sur le parcours mais aussi dans les campements informels dans les forêts proches des enclaves ou durant les tentatives pour traverser, les violences sont de diverses formes et proviennent de différents acteurs.

Il y est développé les concepts du genre, d'agentivité, de discrimination et d'intersectionnalité ainsi que de résilience et de travail sexuel.

Externalisation des frontières – genre – migrant.e.s subsaharien.ne.s – Maroc – Asile – Agentivité

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad